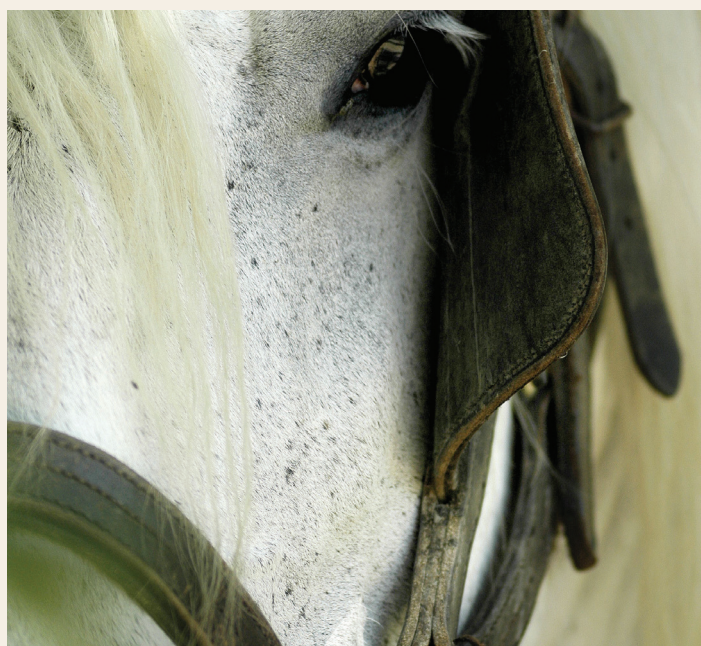


# Contrat de RURALITÉ / Le Perche ATTRACTIF

## Accord Cadre



# Contrat de ruralité pour le territoire du Perche

## *Accord-cadre*

Etabli entre

**L'Etat**, représenté par le Ministre de l'Aménagement du Territoire, *Jean-Michel BAYLET*

et

**Le syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial et rural du Perche**, représenté par son président *Jean-Pierre JALLOT*



## Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires du territoire. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale. Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du de la région.

*A cet effet, la Région signataire du Contrat de ruralité constate la convergence de priorités des Contrats de ruralité avec ses priorités d'aménagement du territoire et s'engage à étudier le financement des opérations, selon ses propres modalités d'intervention, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité du Perche ou de ses politiques sectorielles.*

**Pour le Perche**, le Contrat de Ruralité a été conçu comme un outil d'aménagement au service du projet de territoire, conformément aux stratégies mises en œuvre localement par les acteurs, à partir de projets concrets et significatifs, dans le respect des axes proposés par le comité interministériel aux ruralités (les 6 axes du contrat). Ce projet a également été élaboré de manière à intégrer l'ensemble des autres dispositifs de développement local existants (tant au plan de l'Etat qu'au plan territorial : DETR, Contrat Régional etc...).

### Méthodologie pour « Le Perche attractif ! »

Dès la parution de la circulaire du Ministre en juin 2016, le Pôle Territorial du Perche s'est mis au travail pour formuler des propositions et les affiner avec Monsieur le Sous-Préfet de Châteaudun, référent à la ruralité pour l'Eure-et-Loir.

Fort d'une tradition de la coopération intercommunale, et nourrit des réflexions engagées collectivement dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale et des contractualisations déjà menées, le PETR a validé le choix de déposer une candidature, assorties d'axes déterminés, dès le 11 juillet 2016 (comité syndical).

Un comité de pilotage s'est constitué autour du Président du Pôle Territorial et de Monsieur le sous-préfet, associant notamment les Présidents des intercommunalités, les élus régionaux et départementaux, le Président du Conseil de Développement du PETR (la société civile), le Président du Parc Naturel Régional et le directeur régional de la Caisse des dépôts.

Un travail intense de concertation avec les porteurs de projets s'est ensuite engagé pour formaliser notre candidature, dans les meilleurs délais.

Afin d'optimiser les chances de réussite des projets, il a été ainsi proposé de retenir **les dossiers imminents en articulation avec le Contrat Régional (notamment les projets prévus en 2017)**, tout ceci, et pour les années à venir, dans le cadre d'un programme **d'aménagements significatifs d'espaces publics et de services** valorisant une image plus dynamique et attractive du Perche, impliquant nos villes et villages percherons.

## Contrat de Ruralité

### *Le Perche attractif ! / synthèse*

Fragilisé par les mutations économiques comme de nombreuses régions rurales, le Perche fait l'objet depuis une quarantaine d'années d'une mobilisation de l'ensemble de ses forces vives et de la mise en œuvre de politiques de développement en faveur de l'emploi et de la qualité de vie.

Espace de concertation et de programmation reposant sur un territoire cohérent doté d'une forte identité, le Pôle Territorial fédère les acteurs publics et privés du Perche d'Eure-et-Loir (3 communautés de communes, 45 000 habitants) en conciliant le développement des activités (industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, touristiques, de services et de loisirs...) tout en respectant l'environnement naturel et social du Perche.

Le Pôle territorial du Perche, créé à la place du « Pays » au 1<sup>er</sup> janvier 2016, poursuit et renforce ces dynamiques en portant l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale et le projet de territoire. Il s'agit en effet de déterminer une vision stratégique commune de l'aménagement du Perche pour le long terme en prenant notamment en compte l'influence des territoires voisins et limitrophes (Agglomérations de Chartres, Dreux, Verneuil-sur-Avre, etc...). Grâce aux dispositifs territoriaux mis à la disposition du Perche par l'Europe (programme LEADER, 1 200 000 €), l'Etat (Contrat de Ruralité, DETR ..., FISAC), la Région Centre-Val de Loire (Contrat Régional de Solidarité Territoriale, 6 674 000 €), ... le Pôle Territorial peut traduire ses stratégies pluriannuelles en actions et bien sûr soutenir les porteurs de projets.

Pour le Contrat de Ruralité, un comité de pilotage s'est constitué autour du Président du PETR et du sous-préfet de Châteaudun, référent pour la ruralité, puis un travail intense de concertation avec les porteurs de projets s'est engagé pour formaliser rapidement notre candidature.

Le Perche s'est emparé de ce dispositif et propose de décliner sur des projets d'investissements publics imminents (2017 puis 2018-200), nos politiques locales de développement.

Il s'agit ainsi de mener un programme **d'aménagements significatifs d'espaces publics et de services**, coordonné par **une politique foncière**, valorisant **une image plus dynamique et attractive du Perche** impliquant les villes et les villages percherons.

Ciblé en priorité sur la réhabilitation de friches et d'espaces laissés en désuétude, ce programme intitulé „Le Perche attractif!“ a vocation à mettre à profit les opérations d'attractivité, de revitalisation des centres bourgs et de restauration du patrimoine identitaire pour changer l'image du Perche et la vie quotidienne des percherons.

## Projets 2017 retenus

### Contrat de Ruralité / Axes nationaux

- 1 Accès aux services publics et marchands et aux soins
- 2 Revitalisation des bourgs centres (dont commerces, habitat)
- 3 Attractivité du territoire
- 4 Mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- 5 Transition écologique et énergétique
- 6 Cohésion sociale



- 1 : Aménagement d'un terrain pour la pratique du rugby au stade Saint Jean de Nogent-le-Rotrou
  - 2 : Réhabilitation de la toiture de la salle de tennis du complexe sportif Robert Huwart de Nogent-le-Rotrou
  - 3 : Réhabilitation de la crèche Le Carrousel du Tertre à Nogent-le-Rotrou
  - 4 : Restaurant multiservices à Argenvilliers
  - 5 : Restaurant / chambres d'hôtes à Chapelle Royale
  - 6 : Boulangerie à Happonvilliers
  - 7 : Commerce multiservices à Saint Victor de Buthon
  - 8 : Aménagement des abords du tombeau de Sully à Nogent-le-Rotrou
  - 9 : Création d'un espace intergénérationnel au centre du village de Digny
  - 10 : Aménagement de la place de la Mairie à La Ferté Vidame
  - 11 : Place de l'Hôtel du Ville de La Loupe
  - 12 : Aménagement des espaces publics du centre-ville de Senonches
  - 13 : Acquisition d'un logement / espaces publics à Marolles-les-Buis
  - 14 : Aménagement muséographique du musée et du des Comtes du Perche de Nogent-le-Rotrou
- Projet 15 : Aménagements sportifs à Authon-du-Perche
- Projet 16 : Réhabilitation d'un plateau sportif à Combres



### Contrat de Ruralité / Stratégies Perche

- 1 Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités
- 2 Ré-enchantement commercial des centres-bourgs et centres-villes
- 3 Réhabilitation et valorisation du patrimoine identitaire du Perche pour promouvoir et commercialiser la destination touristique
- 4 Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages
- 5 Reconquête des logements vacants par l'intervention publique sur les terrains et bâtiments abandonnés
- 6 Transition écologique et énergétique
- 7 Animation du Contrat de Ruralité / ingénierie de projets

# Accord-Cadre Contrat de Ruralité du Perche

## TABLE DES MATIERES

<b>I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>6</b>
A) LE TERRITOIRE DU CONTRAT.....	6
1) Le Perche : un territoire historique et identitaire, une tradition de coopération.....	6
2) Le Pôle Territorial du Perche, l'effet « Réseau ».....	7
B) LES ENJEUX DU TERRITOIRE.....	9
C) ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE.....	23
<b>II. OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS OPERATIONNEL .....</b>	<b>29</b>
Action 1 : Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités .....	30
Action 2 : Ré-enchantement commercial des centres-bourgs et centres-villes .....	33
Action 3 : Réhabilitation et valorisation du patrimoine identitaire du Perche pour promouvoir et commercialiser la destination touristique.....	36
Action 4 : Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages .....	39
Action 5 : Reconquête des logements vacants par l'intervention publique sur les terrains et bâtiments abandonnés .....	42
Action 6 : Transition écologique et énergétique du territoire .....	45
Action 7 : Animation du Contrat de Ruralité / ingénierie de projets .....	51
<b>III. MODALITES DE PILOTAGE ET PARTENAIRES DU CONTRAT.....</b>	<b>53</b>
<b>IV. LE SUIVI ET L'EVALUATION .....</b>	<b>55</b>
<b>V. LA DUREE DU CONTRAT .....</b>	<b>55</b>
<b>VI. MODIFICATION DU CONTRAT .....</b>	<b>55</b>
<b>CONTRAT DE RURALITE DU PERCHE 2017-2020 (ANNEXE 1) MAQUETTE FINANCIERE .....</b>	<b>56</b>
<b>CONTRAT DE RURALITE DU PERCHE_2017-2020 (ANNEXE 2) FICHES « PROJET ».....</b>	<b>56</b>

## I. Présentation générale du territoire

### A) LE TERRITOIRE DU CONTRAT

#### 1) Le Perche : un territoire historique et identitaire, une tradition de coopération...

Ancienne province millénaire aux confins des Régions Centre-Val de Loire, Normandie et Pays de Loire, le Perche est un territoire particulièrement homogène avec des paysages vallonnés et bocagers, d'importants massifs forestiers et un patrimoine bâti de grande qualité, marqueurs forts de son identité ; des éléments qui se complètent et se renforcent mutuellement pour former un environnement très harmonieux à échelle humaine. Ces considérations historiques, géographiques et patrimoniales, alliées à une culture bien spécifique et à des traditions bien vivantes, expliquent le sentiment identitaire fort ressenti par les percherons.



Fragilisé par les mutations économiques comme de nombreuses régions rurales, le Perche fait l'objet depuis une quarantaine d'années d'une mobilisation de l'ensemble de ses forces vives et de la mise en œuvre de politiques de développement en faveur de l'emploi et de l'amélioration de la qualité de vie.

Cette mobilisation s'est traduite par le développement de la coopération intercommunale et notamment la création du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Pays du Perche d'Eure-et-Loir (S.I.A.P.), puis, plus tard du Parc naturel régional du Perche (P.N.R.P.). Ce rassemblement des percherons a également permis de structurer le projet de territoire (Chartes de Pays et charte de PNR...) et d'être performant pour mener des actions de dynamisation et mobiliser des financements publics voire privés (obtention de 4 programmes LEADER successifs et de plusieurs contrats territoriaux avec le Conseil régional du Centre, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et l'Etat (deux « Pôle d'excellence rurale » et un pôle d'excellence touristique en cours de préparation), etc...

Le Pôle territorial du Perche, souhaité par les élus dans le cadre d'un large consensus et accompagné par les services de l'État, remplace le Pays Perche (SIAP) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Celui-ci poursuit et renforce cette dynamique en faisant le choix d'élaborer un SCoT. Il apparaît en effet nécessaire pour le territoire de déterminer une vision stratégique commune de l'aménagement du Perche pour le long terme en prenant en compte l'influence des territoires voisins et limitrophes (Agglomérations de Chartres, Dreux, Verneuil-sur-Avre, etc...).

## FICHE D'IDENTITE DU Pôle Territorial du Perche



### Syndicat mixte fermé du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir

57 communes et 5 Communautés de communes

45 000 habitants (DGF), une densité de 41,6 hab/km<sup>2</sup>

Un pôle de centralité (Nogent-le-Rotrou, 11 523 habitants)

**Président du syndicat** Jean-Pierre JALLOT et 5 vices-présidents (1 par communauté de communes)

**Président du Conseil de développement** Michel KRECKE (président des Amis du Perche d'Eure-et-Loir)

**Equipe technique 6,8 etp** : 1 agent de développement (Directeur syndicat / contractualisation), 1 etp Aménagement/urbanisme-chef de projet SCoT, 0,5 etp chargée de mission développement touristique, 1 chargé de mission développement économique (aides aux entreprises/filières, 1 chargé du droit des sols, 1 chargée d'animation numérique touristique 0,3 etp, 1 responsable administrative, 1 gestionnaire Fonds UE LEADER

**Siège** : 1, bis Rue Doullay, 28400 Nogent-le-Rotrou

## 2) Le Pôle Territorial du Perche, l'effet « Réseau »

### Un territoire fédéré...

Depuis près de 40 ans, les communes du Perche d'Eure-et-Loir œuvrent ensemble au développement harmonieux de leur territoire. Le Pays du Perche (S.I.A.P.) puis le PETR cherchent à concilier le développement des activités (industrielles, artisanales, commerciales, agricoles, touristiques, de services et de loisirs...) tout en respectant l'environnement naturel et social du Perche.

Le Pôle Territorial, avec les communautés adhérentes, concentre son intervention en faveur des activités économiques et de l'emploi, ainsi que du développement des services à la population. Relais local indispensable pour la mise en œuvre des politiques territoriales, le syndicat de PETR est un espace de concertation et de programmation reposant sur un espace cohérent doté d'une forte identité. Il fédère les acteurs publics et privés du Perche :

- **Coordination des collectivités** locales porteuses des projets de développement au sein d'un **Pôle d'Équilibre Territorial Rural**, véritable fédération des communautés de communes du Perche en articulation avec le pôle de centralité de Nogent-le-Rotrou.
- **Concertation** dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions de développement du territoire : par le biais de nombreux **partenariats menés avec les acteurs représentatifs du Perche** par thématique (ci-après quelques exemples non exhaustifs).

Le **Conseil de développement** (52 membres) mobilisés sur les axes et les projets stratégiques (Contractualisation Région, Pôle d'excellence, LEADER et ID en campagne).

De **nombreux groupes de travail**, réunis régulièrement pour le suivi ou en mode « projet » (le PETR ne fonctionne pas avec des commissions). Notons par exemple :

- Le **comité de dynamisation/comité des entreprises** : réuni tous les mois pour identifier avec les référents de chaque Communauté de communes et les acteurs



économiques du Perche (Consulaires, services de l'État, Région, Département...), les difficultés et/ou les projets de développement des entreprises et ainsi déterminer le meilleur niveau de réponse locale. Ce comité est prolongé par le réseau des acteurs de l'accueil et de l'installation ainsi que le comité de pilotage OCMACS et filières (notamment le regroupement de l'ensemble des acteurs de la filière bois...).

- Le **comité de pilotage pour le Contrat Local de Santé** : composé d'une quarantaine d'acteurs locaux du secteur médical et médico-social, il chargé de la mise en œuvre et du programme d'actions en faveur de l'accueil de professionnels de santé et de l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention...

Chaque thématique d'intervention du Pôle est ainsi couverte par un groupe de travail et un cadre d'intervention dédiés à cet effet (ex : schéma de santé du Perche d'Eure-et-Loir).

Le Pôle Territorial du Perche exerce depuis début 2016 les compétences suivantes :

- Élaboration, approbation, mise en œuvre, suivi, évaluation et révision du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Conseil auprès des acteurs économiques, dont les entreprises locales et coordination/élaboration/diffusion des actions et outils de promotion économique du territoire.
- Coordination et management de la promotion touristique du territoire. Opérations d'aménagement touristique d'intérêt territorial (par délibérations concordantes des Communautés de communes membres).
- Actions de promotion de la transition écologique et énergétique : animation d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

### Un espace naturel de coopération à l'échelle du Grand Perche...

Cette organisation est ensuite prolongée à l'échelle de l'espace historique et culturel du Grand Perche avec :

- Le **Parc naturel régional du Perche** : c'est notamment le cas en ce qui concerne le développement touristique pour lequel un projet de marque « destination Perche » est en cours d'élaboration, mais également pour l'élaboration de la **stratégie territoriale de l'habitat** ou encore la cartographie et la mise en œuvre de la **Trame verte et bleue**...
- Le **Pays du Perche ornais** : pour la mise en commun d'actions en faveur de la population percheronne (**réseau des acteurs de la petite enfance et de la jeunesse**) et notamment le pilotage de **Perch'sezam**, premier pass numérique rural pour les loisirs des jeunes percherons de 11 à 25 ans...

## B) LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Présentation du contexte socio-économique global, des principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire *sur la base d'une grille atouts/faiblesses/opportunités/menaces. Celle-ci s'attache à mettre en avant les dynamiques d'ensemble (évolutions, tendances lourdes, signaux faibles), pour chacune des six thématiques prioritaires composant le contrat :*

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins ;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs ;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...) ;
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire ;
5. La transition écologique et énergétique ;
6. La cohésion sociale.

## Analyse AFOM/ brève synthèse issue du diagnostic global et reprenant les thématiques couvertes par le Contrat de Ruralité

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
1. L'accès aux services publics/ marchands et aux soins;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un territoire en croissance démographique modérée mais constante depuis 1968 (+0.21% par an en moyenne) jusqu'en 2013. Sur la dernière décennie (1999-2013), la croissance est due au solde migratoire (+0.28% par an)</li> <li>- Une attractivité résidentielle vis-à-vis des populations urbaines notamment franciliennes, appartenant aux tranches d'âges 25-39 ans et 55-80 ans.</li> <li>- Des services de proximité complémentaires et répartis sur le territoire grâce à l'action du pôle de centralité et des communautés de communes, y compris pour les jeunes actifs (loisirs, accueil de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population percheronne est vieillissante : la part des plus de 60 ans est supérieure à 25%.</li> <li>- Le profil des nouveaux habitants se caractérise par une surreprésentation des retraités (14 à 18% des nouveaux installés entre 2003 et 2008) et des Franciliens.</li> <li>- Une surreprésentation des ménages en dessous du seuil de pauvreté / moyenne départementale (part supérieure à 18 % pour les principaux bourgs du territoire).</li> <li>- Depuis 1982, une diminution progressive du nombre d'habitants est constatée au sein des pôles (- 2 641) au profit des bourgs (+ 1 730) et plus encore des villages (+ 2 201).</li> <li>- Un déficit de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte le vieillissement de la population (qualité de vie, filière SAP/silver économie), et faire des services un secteur économique pourvoyeurs d'emplois</li> <li>- Accueillir des populations urbaines en valorisant l'offre de services (cadre et qualité de vie propices à l'installation de familles notamment jeunes actifs, et de résidents secondaires)</li> <li>- Profiter du déploiement du THD pour développer des services innovants, plus accessibles et attractifs grâce aux usages numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un déficit d'attractivité de l'offre de services et d'équipements du Perche (inadaptation au public âgé, aux ménages modestes et aux jeunes actifs) engendrant un recul démographique et économique (l'offre de loisirs doit être corrélée avec l'offre touristique)</li> <li>- Des difficultés en matière de cohésion sociale (écarts de niveaux de vie avec les néo-ruraux, + différence de vision du Perche, une manière de « consommer le territoire », de percevoir son histoire, son identité et son avenir différente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Permettre à la population et aux visiteurs de disposer de biens et services attractifs, et a minima de première nécessité,</u></li> <li>- <u>Maintenir et accueillir des jeunes actifs pour conserver une dynamique démographique (développer l'accueil de porteurs de projets et de jeunes actifs de façon équilibrée sur le territoire, travailler sur l'exemplarité et valoriser les parcours d'installation réussis)</u></li> <li>- <u>Réhabiliter en priorité, moderniser et compléter l'offre de services et d'équipements du territoire de façon adaptée aux populations cibles (jeunes, personnes âgées, néo-ruraux, ménages modestes visiteurs ...)</u></li> <li>- <u>Favoriser l'innovation des services à destination des populations et en</u></li> </ul>

<p><b>L'accès aux services publics/ marchands et aux soins (suite)</b></p>	<p>jeunes enfants...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des offres alternatives au maintien à domicile pour les personnes âgées</li> <li>- Un effort récent des collectivités en faveur des regroupements de professionnels de santé (chaque territoire intercommunal dispose aujourd'hui un pôle de santé ou d'une maison de santé pluridisciplinaire)</li> <li>- Un foisonnement du secteur associatif sportif et culturel</li> <li>- Un développement récent des pôles administratifs regroupant les services publics (MSAP)</li> <li>- Le déploiement du Très Haut Débit (volonté Régional et Départemental de faciliter l'accès des entreprises, services et particuliers au THD)</li> </ul>	<p>professionnels de santé difficile à endiguer malgré les projets de regroupement de professionnels et les animations mises en place</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des équipements de loisirs sportifs et culturels vieillissants</li> <li>- Des services administratifs en restructuration et peu adaptés aux disponibilités de la population (à relativiser compte-tenu des projets de MSAP, pas encore de recul)</li> <li>- Des zones blanches persistantes et la fragilisation des réseaux de téléphonie mobile</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rater le virage numérique en matière d'accès aux services (notamment administratifs) et décalage d'attractivité rural/urbain</li> </ul>	<p><u>développer l'accès grâce aux nouveaux usages numériques et participatifs (ex : horaires atypiques ...)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Encourager les aménagements et équipements favorisant la convivialité et la cohésion sociale, le « vivre ensemble » (services au plus près des usagers, équipements multifonctions facilement accessibles, aménagements d'espaces publics, modalités de concertation/participation des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets de services ...)</u></li> <li>- <u>Veiller à la qualité des infrastructures « réseau » (déploiement THD et téléphonie mobile, entretien des réseaux ...)</u></li> </ul>
--	--	--	--	--	--

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p><b>2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine bâti ancien attractif, marqueur de l'identité territoriale</li> <li>- Le taux de logements construits avant 1975, oscillant entre 60 et 69 %, est supérieur à la moyenne départementale (57%).</li> <li>- Des opérations d'aides à la réhabilitation notamment sur les aspects thermiques (Plan isolation des bâtiments publics, Habiter Mieux, Energétis...)</li> <li>- Une offre foncière importante pour la construction neuve : en 2014 le territoire comptait 396 lots disponibles et 276 lots en projets.</li> <li>- Une coordination des projets d'aménagement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des logements anciens et l'inadaptation de l'offre à la demande (parc public et privé, notamment pour les petits logements)</li> <li>- Une vacance importante (11.3% des logements sont vacants en 2011 au sein de la CC du Perche) et des centre-bourgs de plus en plus délaissés</li> <li>- Baisse des constructions neuves</li> <li>- Problématique de la précarité énergétique pour les foyers aux faibles revenus : l'ANAH identifie un potentiel d'environ 5 700 logements individuels construits avant 1975 (1ères réglementations thermiques) dont les propriétaires occupants sont éligibles aux aides de l'ANAH en 2015 (ménages modestes et très modestes) ; ce qui représente un quart du parc de résidences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La volonté des élus de restaurer et valoriser les centres-bourgs et créer du locatif répondant à la demande : démarches coordonnées en faveur des Cœurs de villages</li> <li>- Un parc ancien avec du « cachet » recherché par les percheros et les néo-ruraux</li> <li>- La création d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat à l'échelle du Pôle territorial du Perche prenant en compte la dimension patrimoniale du bâti ancien</li> <li>- Des filières économiques de la rénovation du bâti en développement</li> <li>- Un soutien à la recherche et à l'installation des porteurs de projets en centre bourg</li> <li>- Un soutien et une aide à la recherche de repreneurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dégradation des logements engendrant un déficit d'attractivité</li> <li>- La perte d'attractivité et le départ de populations</li> <li>- La précarité énergétique des ménages</li> <li>- La poursuite de l'étalement urbain en raison d'une offre de lots à bâtir conséquente et non coordonnée à l'échelle du Perche : sur la période 2001-2011, la surface moyenne des maisons individuelles construites est de 1750 m<sup>2</sup> contre seulement 977 m<sup>2</sup> de moyenne départementale.</li> <li>- L'artificialisation des sols a fortement progressé depuis le milieu des années 90,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Adapter les logements aux besoins des populations (parcours résidentiels cohérents et ciblés notamment pour les petits foyers, les personnes âgées, les jeunes actifs ou en formation...)</u></li> <li>- <u>Mobiliser en priorité le parc ancien pour répondre aux besoins de logements et maintenir une animation des centre-bourgs ruraux</u></li> <li>- <u>Préparer les logements à la transition énergétique</u></li> <li>- <u>Encourager les filières valorisant les artisans et matériaux locaux</u></li> <li>- <u>Travailler sur une politique de reprise et d'installation concerté entre les communes et avoir une vision plus large que celle de la commune</u></li> <li>- <u>Agir pour le ré-enchantement commercial dans les villages et les centres-ville (favoriser la reprise des commerces, des outils innovants de type</u></li> </ul>

<p><b>La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs (suite)</b></p>	<p>d'espaces publics appuyé par le dispositif régional « cœur de village » relayé par le Pôle Territorial (plusieurs comités de pilotage communs PETR/Sous-préfecture sur ces projets)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreuses communes inventoriées par le PNR (inventaires du patrimoine bâti)</li> <li>- Plusieurs dispositifs ORAC/OCMACS menés par le Pays/PETR. Coordination du programme Perche Ambition intervenant dans le soutien aux projets commerciaux (Ex : En 2015, 14 dossiers ont été aidés au titre de l'OCMACS via le PETR pour 158 609 euros).</li> <li>- Plusieurs UCIA locales</li> <li>- Des opérations originales réussies en matière de derniers commerces (reprise collective du café St Pierre à Coudray, franchise Andreline ...)</li> </ul>	<p>principales.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déficit en documents d'urbanisme (25 % des communes du Perche sont soumises au RNU)</li> <li>- Disparition des commerces de proximité dans les villages, concurrences des offres commerciales proches (La Ferté-Bernard, Le Mans, Chartres, voire Paris) plus complètes et plus diversifiées (ameublement/games alimentaires et vestimentaires)</li> <li>- Déficit d'animation commerciale et d'attractivité de l'offre commerciale des centres-villes</li> <li>- Les espaces tombant en désuétude, les logements vacants, les friches commerciales, artisanales et industrielles se multiplient, impactant sensiblement le paysage des entrées et des centres-villes.</li> </ul>	<p>potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un soutien aux communes pour leurs projets d'installation, notamment sur les commerces multiservices.</li> <li>- Le lancement fin 2016 d'une stratégie foncière à l'échelle du Perche d'Eure-et-Loir visant à intervenir sur les espaces délaissés et vacants</li> <li>- L'élaboration du SCOT et des PLU intercommunaux</li> <li>- La prise de conscience collective de la nécessité de dynamiser le commerce local</li> </ul>	<p>passant de 15 ha consommés en 1993 à 45 ha en 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'urbanisation récente dans le Perche se caractérise par un habitat globalement dispersé. En effet, excepté pour les pôles urbains de Nogent-le-Rotrou et La Loupe, l'essentiel des communes se caractérise soit par une situation de mitage, soit par un tissu urbain peu dense et assez disséminé</li> <li>- Accroissement des difficultés des commerces, cristallisant avec le développement des espaces vacants et des friches, une image négative du Perche</li> </ul>	<p><u>pépinière, la reprise collective, l'installation de locomotives commerciales, l'harmonisation des vitrines et de la signalétique, les animations favorisant l'attractivité commerciale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Former les commerçants et les artisans aux nouveaux modèles économiques, notamment numériques.</u></li> <li>- <u>Mobiliser l'ensemble des partenaires et des moyens pour reconquérir les espaces et bâtiments délaissés au sein des enveloppes urbaines : identifier les leviers et les points de blocages au cas par cas</u></li> <li>- <u>Des besoins complémentaires en ingénierie et en financements publics</u></li> <li>- <u>Avoir une approche globale et transversale pour intervenir sur les questions de centralité, d'attractivité et de fonctionnement urbain : commerce, logement, services, aménagement, architecture, déplacements, etc..</u></li> </ul>
--	---	--	--	---	--

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>3. L'attractivité du territoire</p> <p><u>Entreprises</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un développement de la sphère présentielle</li> <li>- Un tissu de TPE (toutes petites entreprises) dynamiques</li> <li>- Déploiement du Très Haut Débit (THD)</li> <li>- Une offre foncière qualitative et quantitative facilitant l'accueil et l'installation d'entreprises (Zones d'activités intercommunales dont certaines proches du pôle de centralité et de la gare, une zone de grande capacité accessible de l'A11)</li> <li>- Une coordination des acteurs économiques (comité de dynamisation) pour le suivi des entreprises PETR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De grandes entreprises soumises aux aléas de la sous-traitance / dépendance de l'emploi industriel</li> <li>- Une économie encore peu diversifiée (quelques filières mais encore trop embryonnaires ou sous exploitées ex : agro-alimentaires)</li> <li>- Une coordination des acteurs économiques mais les actions collectives sont encore peu développées (ex : animations économiques et marketing territorial suite disparition du comité d'expansion, peu d'ingénierie relative à l'immobilier d'entreprises)</li> <li>- Peu de synergie entre les entreprises (mutualisation fonctionnelle, R&amp;D...)</li> <li>- Des bâtiments/espaces laissés vacants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien des entreprises industrielles en développant les relations inter-entreprises, en valorisant la qualité de vie (notamment pour les cadres), et les passerelles avec les filières locales (ex : agro-alimentaires, nouvelle économie/numérique)</li> <li>- Un réseau organisé et solide pour l'accompagnement et l'accueil des porteurs de projets de création/reprise d'entreprises</li> <li>- Le développement des services (vieillesse, tourisme, loisirs) et des filières liées à la sphère présentielle (ex : écomatériaux, productions locales) pour moins de dépendance de l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un contexte mondialisé et une crise économique et industrielle qui menace les emplois du territoire</li> <li>- Un développement trop limité des TPE et de la sphère présentielle qui rendrait le territoire trop sensible aux crises industrielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Poursuivre l'accompagnement des entreprises (installations, en développement, en difficultés...), la diversification de l'économie grâce aux filières et ressources du territoire (bois, ressources agricoles alimentaires/non alimentaires, numériques...)</u></li> <li>- <u>Faciliter la transmission et le maintien des petites entreprises</u></li> <li>- <u>Soutenir les entreprises industrielles et leurs emplois</u></li> <li>- <u>Développer les services notamment en lien avec le vieillissement de la population</u></li> <li>- <u>Fédérer les acteurs autour de démarches coordonnées de marketing territorial</u></li> <li>- <u>Encourager l'esprit d'entreprendre et les initiatives entrepreneuriales innovantes, notamment relevant de l'Économie Sociale et Solidaire</u></li> </ul>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>L'attractivité du territoire</p> <p>Emploi/Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un bon ratio actifs/emplois pour un territoire rural (baisse du chômage de 2,5 % sur un an (10,8% 2016))</li> <li>- Une évolution des emplois vers plus de qualification</li> <li>- Déploiement du Très Haut Débit (THD) et des acteurs de la nouvelle économie (école numérique, espace de co-working, projets de Tiers-Lieux, installation de start-up ... )</li> <li>- Création d'emplois récente et à venir dans le cadre des filières locales (tourisme, agro-alimentaire...)</li> <li>- Un réseau fédéré des acteurs de l'emploi et de la formation (SPEL, forums emplois Boostemploi et forums interrégionaux Grand Perche)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éloignement des centres de formation et le déficit d'équipements de qualité pour les centres de formation locaux</li> <li>- Des emplois peu qualifiés et peu rémunérés, dépendants de l'activité de l'industrie et de la politique liée à la sous-traitance</li> <li>- Une économie encore peu diversifiée</li> <li>- Une population à faibles revenus</li> <li>- D'importants déplacements pour travailler</li> <li>- Le coût de l'immobilier et le déficit de solutions de logement attractives pour les jeunes actifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'existence de ressources et de savoir-faire, de filières locales pour développer des emplois (ex : école numérique et son rôle d'incubateur ?)</li> <li>- Un réseau coordonné des acteurs de l'emploi et de la formation (Sous-Préfecture, Région, Pôle emploi, mission locale et CBE ...) et plusieurs organismes de formation ( Via Formation, IRFA, LEAP de Nermont, CFC, Goupil...)</li> <li>- Développement des relations inter-entreprises / GPECT (pour faciliter l'adequation entre l'offre et la demande d'emploi sur le territoire et anticiper les mutations de l'emploi : nouveaux emplois, offre de formations, départ à la retraite, etc..)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des déplacements domicile-travail rendus plus coûteux avec l'augmentation du coût de l'énergie</li> <li>- Des revenus faibles, peu de pouvoir d'achat et une augmentation de la précarité des habitants</li> <li>- Le départ de populations pour rechercher une formation et/ou un emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Encourager la culture de l'entrepreneuriat et la création/reprise d'entreprises notamment dans la sphère présenteielle</u></li> <li>- <u>Faciliter l'adaptation de l'offre à la demande locale d'emploi (notamment dans le domaine industriel, agricole, de la restauration et des services à la personne)</u></li> <li>- <u>Poursuivre les politiques d'installation d'activités et d'actifs (notamment grâce au déploiement du THD et au développement des usages numériques ex : tiers lieux, mise en synergie de la nouvelle économie et des activités traditionnelles, Ambassade du Perche ...)</u></li> <li>- <u>Développer l'accès à la formation y compris à distance</u></li> </ul>



Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>L'attractivité du territoire</p> <p><u>Tourisme</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une histoire riche et des épisodes marquants pouvant être le support d'animations ludiques.</li> <li>- Un ambassadeur connu dans le monde entier : le cheval percheron, un patrimoine culinaire /alimentaire et immatériel identitaire.</li> <li>- Un paysage diversifié avec des milieux spécifiques offrant l'image rêvée et idéalisée de la campagne.</li> <li>- Un territoire offrant une qualité environnementale « garantie » par le label Parc naturel régional.</li> <li>- Des itinéraires de randonnées d'envergure nationale et européenne (Chemins de St-Michel, St-Jacques...).</li> <li>- Une campagne habitée offrant des services aux habitants comme aux touristes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine bâti important en qualité et en quantité (églises, manoirs, châteaux...) mais peu valorisé et peu ouvert à la visite.</li> <li>- Absence de site majeur et d'évènement culturel d'envergure nationale ou même régionale, hors mis le château des Comtes du Perche à Nogent-le-Rotrou.</li> <li>- Déficit des activités de loisirs visant une clientèle locale et touristique.</li> <li>- Peu de lieux/événements de rencontre avec les chevaux percherons.</li> <li>- En termes de destination touristique, le Perche est, pour le moment, plus souvent associé au département de l'Orne qu'au département de l'Eure-et-Loir.</li> <li>- Une activité économique restreinte limitant le tourisme d'affaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté politique de développer la destination touristique percheronne (Perche 28 et Grand Perche : marque Perche, Guide du Routard Perche).</li> <li>- Le Perche cultive l'excellence : restauration du bâti, artistes en résidence, boutiques déco/brocante, savoir-faire, initiatives privées et quelques « people ».</li> <li>- Des projets d'hébergements et de loisirs de qualité à court/moyen terme (aménagement de sites touristiques, hébergements haut de gamme, accueil de chefs étoilés ...).</li> <li>- Développement de la taxe de séjour sur des modalités communes dans tout le Perche, au profit de projets de développement.</li> <li>- Implantation d'un nouveau label patrimonial « Petites Cités de Caractère » et réflexion pour le label « Pays d'art et d'histoire ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un atout à la promesse de rencontre non tenue : le cheval percheron ...</li> <li>- Des territoires (PNR en particulier) offrant les mêmes garanties environnementales et la même proximité (Gâtinais, Vexin Français, Oise-Pays de France, Montagne de Reims, Chevreuse...).</li> <li>- Une Destination peu perceptible dans l'Orne du fait d'un positionnement « Normandie », et en Région Centre-Val de Loire en raison d'un positionnement ligérien.</li> <li>- Rater le virage du développement par le numérique et ainsi accentuer le manque de visibilité du territoire pour les entreprises et les populations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Renforcer la notoriété du Perche d'après ses atouts patrimoniaux identitaires historiques, culturels et environnementaux, et développer une économie touristique en structurant l'offre « slow tourism » (sites de visite, hébergements insolites/hauts de gamme, randonnées notamment équestres, loisirs originaux, gastronomie ...).</u></li> <li>- <u>Renforcer le potentiel touristique d'itinérance dans le Perche avec des circuits et liaisons qualifiés, ainsi qu'un accueil adapté et convivial des promeneurs dans les villages percherons</u></li> <li>- <u>Coordonner la politique d'aménagement des espaces publics et de l'offre commerciale avec la politique de développement touristique : réhabilitation du patrimoine identitaire (naturel et bâti), espaces d'information et de convivialité, dynamisme commercial...).</u></li> </ul>

<p>L'attractivité du territoire</p> <p><u>Tourisme (suite)</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des villages présentant une typicité patrimoniale (naturelle, dont paysagère et bâti).</li> <li>- Une relative proximité du bassin parisien.</li> <li>- Des points d'entrée ferroviaire (ligne Paris/Le Mans et autoroutier (Brou/Frazé 3 000 véhicules/jour) soutenus par un réseau routier secondaire de qualité.</li> <li>- Une forte représentation associative culturelle et sportive</li> <li>- Quelques locomotives touristiques (notamment en termes d'hébergement : auberge de Grand Maison, Cabanes Perchées de Bois-Landry, Huttopia Senonches...) misant sur le tourisme insolite</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de valorisation touristique utilisant les nouveaux usages numériques, tant pour les hébergements que les loisirs d'itinérance et de visite.</li> <li>- Des villages préservés et accueillants mais au patrimoine bâti peu valorisé et ne disposant pas assez de commerces (de bouche notamment) ouverts, notamment en période estivale.</li> <li>- Peu de disponibilité des bénévoles pour développer des activités de découverte estivales.</li> <li>- Un besoin d'information /aménagement touristique dans les villages, notamment traversés par des itinéraires de randonnées.</li> <li>- Des paysages champêtres peu à peu dégradés par l'arrachage des haies et la polyculture plutôt que l'élevage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux projets d'aménagement d'espaces publics et de valorisation du bâti/patrimoine.</li> <li>- Le déploiement de formations et d'une Animation Numérique du Territoire (metteur en scène de territoire).</li> <li>- Le numérique, stratégie et outil de reconquête des prestataires touristiques et support complémentaire à l'information touristique 24h/24.</li> <li>- Le développement du numérique et l'aménagement touristique des villages bénéficiant 365 jours/an aux habitants et ponctuellement aux touristiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs touristiques dispersés et ne sachant pas suffisamment bien identifier les cibles de clientèles touristiques et donc ne développant pas les offres appropriées ni la communication adaptée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Accompagner les prestataires dans leur visibilité sur le web et le développement de services numériques pour qualifier leur offre touristique.</u></li> <li>- <u>Utiliser les outils numériques dans le cadre d'une stratégie touristique de territoire, définie pour promouvoir la marque « Perche ».</u></li> <li>- <u>Structurer la Destination autour et avec les Offices de tourisme (référénts de proximité) pour accroître la venue des touristes et leur consommation chez les prestataires locaux.</u></li> </ul>
--	---	--	---	--	--

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>L'attractivité du territoire</p> <p><u>Agriculture</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une activité agricole qui a façonné le paysage et son attractivité (élevage, bocage, haie), réservoir et pourvoyeurs de ressources locales identitaires (biodiversité, tourisme, productions locales...)</li> <li>- Quelques entreprises agro-alimentaires dynamiques et innovantes.</li> <li>- Une clientèle croissante avide de produits locaux (du producteur au consommateur, de qualité, identitaires / typiques... labélisés AB, AOC etc... ) : visiteurs, résidents secondaires voire les marchés de la Région Parisienne</li> <li>- Une ressource locale renouvelable : bois de haie et résidus de l'activité de la transformation du bois (exploitations forestières, scieries...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre d'exploitations n'a cessé de diminuer depuis 30 ans pour passer de plus de 1600 en 1988 à 800 exploitations en 2010</li> <li>- Pas de véritable organisation territoriale agricole organisée (l'élevage est une spécificité bien plus marquée que dans le reste du département)</li> <li>- Une agriculture soumise aux aléas des marchés et qui évolue au profit de la céréaliculture</li> <li>- Des productions peu valorisées localement (peu d'unités de transformation)</li> <li>- Des ressources et des savoir-faire de qualité mais peu de coordination et peu d'esprit de synergie entre producteurs (logistique, commercialisation)</li> <li>- La pénibilité de certaines activités et le poids des normes (élevage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Essor des circuits courts et des productions de qualité (produits de terroir/marqués, produits issus de l'agriculture biologique) sources d'attractivité notamment au plan touristique.</li> <li>- Des éleveurs, les plus motivés par les technologies et l'innovation parmi les professionnels de l'agriculture.</li> <li>- Développement du recours aux éco-matériaux et aux énergies renouvelables issus de la production agricole et forestière locales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réduction du bocage et donc perte d'identité et d'attractivité du territoire (répercussions directes sur les activités touristiques et donc sur l'emploi local, sur la diversité des productions locales liées à l'élevage (produits laitiers) et au bocage (AOC Cidre), et enfin sur la biodiversité et classement en PNR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Soutenir les éleveurs/agriculteurs (innovations en matière de pratiques visant la compétitivité des exploitations, la réduction de la pénibilité au travail, et le respect de l'environnement)</u></li> <li>- <u>Constituer un comité des entreprises agro-alimentaires du Perche et renforcer les synergies en matière de transformation des productions</u></li> <li>- <u>Encourager l'agriculture biologique, la diversification et les productions, notamment identitaires, pouvant être valorisées en circuit court</u></li> <li>- <u>Dynamiser et coordonner l'approvisionnement et la commercialisation des productions locales.</u></li> </ul>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
<p>L'attractivité du territoire</p> <p><u>Numérique</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un déploiement équilibré du THD sur l'ensemble des communautés du Perche</li> <li>- L'existence d'un écosystème numérique diversifié moteur de la dynamique locale numérique (école numérique, espace de coworking privé, plusieurs projets de Tiers Lieux...) et un potentiel de création d'activités issu de la nouvelle économie et des nouvelles pratiques de travail (cadre de vie/proximité de la Région parisienne)</li> <li>- Des initiatives locales des collectivités et du SMO <i>Eure-et-Loir numérique</i> pour développer les couvertures réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le faible nombre et un déséquilibre Orne/Eure-et-Loir en matière de lieux dédiés à l'appropriation des usages numériques</li> <li>- Des entreprises et des services encore peu positionnés sur les usages numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser le numérique comme accélérateur d'innovation, moderniser l'économie locale et développer le territoire.</li> <li>- Utiliser le numérique et ses valeurs pour travailler, consommer, partager autrement...</li> <li>- Veiller à l'équilibre de l'accès aux hauts débits (net, téléphonie) et à l'entretien des réseaux</li> <li>- Une stratégie numérique de territoire reconnue au plan Régional (programme LEADER Perche 2015-2020 sur les usages numériques et collaboratifs) et primé au plan national (<i>Les Interconnectés, Lyon 2015</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rater le virage du développement par le numérique</li> <li>- Et ainsi creuser un déficit d'attractivité du territoire pour les entreprises et les populations / l'urbain</li> <li>- Laisser de côté les publics fragiles face à la révolution des usages numériques (ex : personnes âgées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Faciliter l'appropriation des usages numériques et collaboratifs à tous âges</u></li> <li>- <u>Développer l'économie numérique en lien avec l'ADN du territoire (tourisme, élevage, patrimoine naturel/bâti)</u></li> <li>- <u>Développer les usages numériques dans les services pour les moderniser et limiter les déplacements</u></li> <li>- <u>Encourager la participation des habitants et maintenir l'identité du Perche grâce aux nouveaux usages</u></li> </ul>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des points d'entrée ferroviaires (Paris/Le Mans et autoroutier (Brou/Frazé 3 000 véhicules/jour) soutenus par un réseau routier secondaire de qualité.</li> <li>- Des initiatives pour compléter l'offre de transports et favoriser l'accès aux pôles de service (réflexion sur le transport urbain du Pôle de centralité et sur les aménagements aux abords des gares, existence de TAD vers les chefs-lieux, des zones de co-voiturages, une plateforme départementale de co-voiturage)</li> <li>- Des réflexions en cours sur le développement de transports propres (véhicules électriques/hybrides, pistes cyclables pour le vélo utilitaire après la démarche touristique du Pays à vélo engagée par le PETR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques rurales du territoire imposant une utilisation majoritaire de la voiture individuelle</li> <li>- Des transports collectifs peu développés pour une population diffuse</li> <li>- Des transports propres/doux eux aussi peu développés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'intermodalité à partir des gares pour renforcer l'accès au Perche (notamment de la Région parisienne)</li> <li>- Préparer le territoire à la transition énergétique en développant des transports propres et doux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des déplacements rendus difficiles avec l'augmentation du coût de l'énergie</li> <li>- Des liaisons ferroviaires qui se dégradent et des transports collectifs (ou alternatifs ex : autolib) trop peu développés qui pénalisent l'attractivité du Perche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Travailler sur l'intermodalité pour compléter l'offre de transports et faciliter l'accessibilité des communes du Perche</u></li> <li>- <u>Poursuivre le développement des transports collectifs et des transports doux/propres pour limiter le coût des transports</u></li> <li>- <u>Encourager les alternatives collectives à la voiture individuelle (co-voiturage, locations de vélos électriques...)</u></li> </ul>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
5. La transition écologique et énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une identité paysagère forte qui distingue le Perche des autres territoires</li> <li>- Des paysages protégés et préservés facteurs d'attractivité (PNR, mesures de protection écologique Natura 2000, sites classés...)</li> <li>- Des ressources à valoriser pour la production d'énergies renouvelables (bois énergie, méthanisation...)</li> <li>- Des initiatives collectives déjà engagées pour la rénovation énergétique : plateforme 'l'éco-rénov' dans le Perche, soutien à l'isolation des bâtiments publics, Mission bois énergie en faveur du développement des chaufferies bois</li> <li>- Une part importante de bâtis anciens utilisant des matériaux de construction variés (brique, calcaire, torchis...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des paysages potentiellement menacés par l'urbanisation et les activités économiques</li> <li>- Des ressources naturelles peu valorisées</li> <li>- De fortes consommations liées au caractère rural du territoire</li> <li>- Un retard de développement des énergies renouvelables</li> <li>- Des retombées limitées des actions pour la rénovation thermique pour le moment</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de la qualité environnementale et des paysages des facteurs d'attractivité</li> <li>- Développer l'image de territoire « vert » en s'appuyant sur la trame verte et bleue (TVB)</li> <li>- Développer des filières autour des ressources naturelles locales</li> <li>- Faire des énergies renouvelables, et notamment le bois-énergie, et de la rénovation thermique un potentiel économique pour le territoire</li> <li>- Améliorer la qualité thermique des bâtiments (faire des économies d'énergie, disposer de logements plus attractifs et lutter contre la précarité énergétique)</li> <li>- Il existe sur le territoire ou à la périphérie des professionnels ayant des compétences dans l'utilisation et la promotion de matériaux écologiques et cherchant à se développer (Synergie coop, volet entreprises 'l'éco-rénov...')</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des paysages, un environnement qui se dégradent et une perte d'attractivité</li> <li>- Un coût de l'énergie ne permettant plus de vivre en milieu rural : chauffage et transport</li> <li>- Une dépendance énergétique croissante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serres dans le bâtiment et l'espace public tout en créant de nouvelles activités et des emplois non délocalisables</u></li> <li>- <u>Rechercher une plus grande d'autonomie énergétique du territoire en soutenant les énergies renouvelables et l'exploitation des ressources locales (biomasse,...)</u></li> <li>- <u>Faire du Perche un territoire exemplaire en matière environnementale pour le rendre plus attractif</u></li> <li>- <u>Réduire les déchets et l'impact des activités humaines sur l'environnement</u></li> <li>- <u>Développer et valoriser la biodiversité locale en s'appuyant sur la TVB</u></li> <li>- <u>Encourager l'économie circulaire notamment dans le cadre du recyclage ou la valorisation des matériaux résiduels/non utilisés</u></li> <li>- <u>Améliorer la qualité de vie des habitants et lutter contre la précarité énergétique des ménages.</u></li> </ul>

Thèmes	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux stratégiques
6. La cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attractivité résidentielle vis-à-vis des populations urbaines notamment franciliennes, appartenant aux tranches d'âges 25-39 ans et 55-80 ans.</li> <li>- Des services de proximité complémentaires et répartis sur le territoire grâce à l'action du pôle de centralité et des communautés de communes, y compris pour les jeunes actifs (loisirs, accueil de jeunes enfants...)</li> <li>- Un foisonnement du secteur associatif sportif et culturel</li> <li>- Un bon ratio actifs/emplois pour un territoire rural (baisse du chômage de 2,5 % sur un an (10,8% 2016)</li> <li>- Création d'emplois récente et à venir dans le cadre des filières locales (tourisme, agro-alimentaire...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La population percheronne est vieillissante : la part des plus de 60 ans est supérieure à 25%.</li> <li>- Le profil des nouveaux habitants se caractérise par une surreprésentation des retraités (14 à 18% des nouveaux installés entre 2003 et 2008) et des Franciliens.</li> <li>- Une surreprésentation des ménages en dessous du seuil de pauvreté / moyenne départementale (part supérieure à 18 % pour les principaux).</li> <li>- Une économie peu diversifiée et des emplois peu qualifiés, peu rémunérés, dépendants de l'activité de l'industrie et de la politique liée à la sous-traitance</li> <li>- Une population à faibles revenus</li> <li>- Le coût de l'immobilier et le déficit de solutions de logement attractives pour les jeunes actifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir des populations urbaines en valorisant l'offre de services (cadre et qualité de vie propices à l'installation de familles notamment jeunes actifs, et de résidents secondaires)</li> <li>- Profiter du déploiement du THD pour développer des services innovants, plus accessibles et attractifs grâce aux usages numériques</li> <li>- Utiliser le numérique et ses valeurs pour travailler, consommer, partager autrement...</li> <li>- La volonté des élus de restaurer et valoriser les centres-bourgs et créer du locatif répondant à la demande : démarches coordonnées en faveur des Cœurs de villages</li> <li>- Un soutien aux communes pour leurs projets d'urbanisme durable (PLU/PLUI), d'espaces publics, d'installation, notamment sur les commerces multiservices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des difficultés en matière de cohésion sociale (écarts de niveaux de vie avec les néo-ruraux, + différence de vision du Perche, une manière de « consommer le territoire », de percevoir son histoire, son identité et son avenir différente.</li> <li>- Laisser de côté les publics fragiles face à la révolution des usages numériques (ex : personnes âgées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à la population et aux visiteurs de disposer de biens et services attractifs, et <i>a minima</i> de première nécessité,</li> <li>- Maintenir et accueillir des jeunes actifs pour conserver une dynamique démographique (développer l'accueil de porteurs de projets et de jeunes actifs de façon équilibrée sur le territoire, travailler sur l'exemplarité et valoriser les parcours d'installation réussis)</li> <li>- Réhabiliter en priorité, moderniser et compléter l'offre de logements, de services et d'équipements de façon adaptée aux populations cibles (jeunes, personnes âgées, néo-ruraux, ménages modestes, visiteurs ...)</li> <li>- Encourager la culture de l'entrepreneuriat et la création/reprise d'entreprises notamment dans la sphère présenteielle</li> <li>- Faciliter l'adaptation de l'offre à la demande locale d'emploi (notamment dans les domaines industriel, agricole, de la restauration et des services à la personne, numériques)</li> </ul>

## C) ETAT DES LIEUX DES DEMARCHES EN COURS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT LOCAL, DE COHESION SOCIALE ET D'ATTRACTIVITE

### 1. Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités (déclinaison locale du tableau de bord de suivi départemental)

Tableau de suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités -  
Suivi au niveau du PETR du Perche (octobre 2016) - Préfecture de l'Eure et Loir

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le PETR en octobre 2016
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	2 (Senonches et La Loupe)
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	0
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	Non concerné
		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences En 30 mn	nbre de contrats et part pop couverte	2015	Non concerné
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	2 MSAP ouvertes (La Ferté-Vidame/Senonches) et Thiron-Gardais 2 en projets (La Loupe et Authon-du-Perche).
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nbre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	4 écoles dans l'AAP de mars 2016
		Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	0
		Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	Seules 4 communes n'ont pas de PEDT
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	nbre de plateformes opérationnelles / cofinancées		
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	fin 2017	18 bornes



<p>Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux</p>	<p>ACCES AU NUMÉRIQUE ET CONNEXION AU TÉLÉPHONE MOBILE, DES IMPÉRATIFS POUR L'ATTRACTIVITÉ</p>	<p>Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités</p>	<p>Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit</p>	<p>montants engagés Etat/collectivités</p>	<p>fin 2015 et 2016</p>	
		<p>Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)</p>	<p>Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)</p>	<p>Nbre de communes non couvertes</p>	<p>fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)</p>	<p>Dpt 28 - non concerné</p>
	<p>UNE AGRICULTURE LOCALE COMPÉTITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT</p>	<p>Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)</p>	<p>susciter des volontaires</p>	<p>nbre de GIEE créés</p>	<p>dès 2015</p>	
		<p>Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)</p>	<p>susciter des volontaires</p>	<p>Nbre de GIEEF créés</p>	<p>mars-septembre 2015</p>	<p>0</p>
	<p>DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTÉS AUX TERRITOIRES RURAUX</p>	<p>Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»</p>	<p>Lancer les contrats</p>	<p>Nbre de contrats SPOTT signés</p>	<p>sélection des premiers sites mi 2015</p>	
	<p>LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPÉCIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX</p>	<p>Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015</p>	<p>Traiter plus de 45 000 logements.</p>	<p>Nbre de logements traités</p>	<p>2015</p>	<p>18 logements en 2016 (33 logements traités en 2015)</p>
	<p>LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE</p>	<p>Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive</p>	<p>Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)</p>	<p>Nbre de lauréats</p>	<p>immédiat</p>	<p>PETR du Perche prépare sa candidature TEPCV</p>
		<p>Mesure 35 - Développer la méthanisation</p>	<p>installer 1500 méthaniseurs en 3 ans</p>	<p>Nbre de méthaniseurs en fonction</p>	<p>AAP ouvert jusqu'en septembre 2017</p>	<p>1 méthaniseur en fonction à Soizé (GAEC de la Bourgetière) 1 méthaniseur en projet à Charbonnières (EARL les Terriers)</p>
	<p>AIDE A L'ÉLABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGÉNIERIE PUBLIQUE</p>	<p>Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)</p>	<p>Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne</p>	<p>Nbre de territoires aidés</p>	<p>2015 - 2016</p>	
	<p>LA DIFFUSION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE</p>	<p>Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique</p>	<p>Lancement d'un nouvel AAP</p>	<p>Nombre de territoires/porteurs de projet concernés</p>	<p>Lauréats en janvier 2016</p>	
<p>LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITÉ, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES</p>	<p>Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale</p>	<p>publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)</p>	<p>nbre de CRC signés</p>	<p>avr.-15</p>		

<p>Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires</p>	<p><b>VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE</b></p>	<p>Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires</p>	<p>expérimentation avec 4 binômes volontaires</p>	<p>Territoires concernés</p>	<p>printemps 2015-2016</p>	
<p>Accompagner les collectivités et les territoires</p>		<p>Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.</p>	<p>Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs</p>	<p>Conventions de cofinancement signées et montants des AE</p>	<p>2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020</p>	<p>100 % de l'enveloppe a été programmée et engagée – L'enveloppe départementale est consommée dans différents projets dont création MSAP et maison de santé communale, création et aménagement d'équipements de services publics.</p>
			<p>Mobiliser la DETR</p>	<p>Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE</p>	<p>2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020</p>	<p>100 % de l'enveloppe a été programmée et engagée – L'enveloppe départementale est consommée dans différents projets dont création, aménagement d'équipements de services publics (équipements scolaires, de sports et de loisirs), interconnexion de réseaux d'eau potable (problématique départementale).</p>

## 2. Présentation de la stratégie de l'État sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental)

Pleinement conscient de la spécificité du Perche eurélien, l'Etat cherche à y adapter au mieux son action afin, tout en jouant son rôle spécifique d'aménagement du territoire, d'accompagner les projets de développement des élus et répondre aux besoins spécifiques de la population du territoire percheron. C'est ainsi que, conformément à la directive nationale d'orientation des sous-préfectures, est prévu un renforcement de la sous-préfecture de Nogent-le-Rotrou et de Dreux en ce qui concerne les missions d'ingénierie et d'animation territoriales.

Par ailleurs, l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, s'est effectuée dans le sens d'un renforcement de la taille critique des établissements publics de coopération intercommunale pour s'assurer que ces derniers aient des moyens d'intervention et d'investissement suffisants. C'est ainsi que vont fusionner les communautés de communes de l'Orée du Perche et du Perche Senonchois ainsi que les Portes du Perche et le Perche Thironnais.

Cette implication de l'Etat au côté des élus s'est traduite par une mobilisation importante des moyens d'intervention financiers au service de grandes priorités

d'investissement définis par le gouvernement au service des territoires ruraux et qui se retrouvent aujourd'hui dans les 6 volets du contrat de ruralité.

C'est ainsi que, pour le seul arrondissement de Nogent-le-Rotrou, plus de 1,4 million d'euros ont été attribués, en 2016, au titre du fonds de soutien à l'investissement local et 1,1 million au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Ces fonds ont ainsi permis de financer des projets de restructuration des centres bourgs, comme à Saint-Victor-de-Buthon, d'accessibilité (école de Fontaine-Simon) ou d'interconnexion des réseaux d'eaux potables comme dans le Perche Thironnais. Ces dispositifs, maintenus en 2017, s'articuleront dès lors harmonieusement avec le contrat de ruralité.

En outre, soucieux de garantir à tous un accès de qualité aux services publics, l'Etat veille à un maillage fin du territoire dans ce domaine et accompagne, tant techniquement que financièrement, les élus et les porteurs de projets dans ce sens. Ainsi, en plus d'un projet, actuellement à l'étude, d'implantation d'une maison de l'Etat à Nogent-le-Rotrou, des maisons de service au public (MSAP), relais d'information des dispositifs des partenaires du champ des prestations sociales et de l'emploi et dont les frais de fonctionnement sont financés à hauteur de 25% par l'Etat, ont ouvert à La Ferté Vidame, Senonches ainsi qu'à Thiron-Gardais. Deux autres, sur les communes de La Loupe et d'Authon du Perche, sont en projet.

Il en va de même des maisons de santé pluridisciplinaires qui offrent un cadre d'exercice collectif à même d'attirer les professionnels de santé: deux sont d'ores et déjà ouvertes sur le territoire du PETR, à Senonches et La Loupe. Une troisième, à Nogent-le-Rotrou avec une antenne à Authon du Perche, est en projet. Un pôle de santé existe déjà à Thiron-Gardais. L'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, qui aura lieu tout au long de l'année 2017, associera les élus et les partenaires, publics et privés, concernés, dans le but de résorber, dans l'ensemble du département d'Eure-et-Loir, les difficultés d'accès relevés ou prévus dans les zones en tension.

La conclusion d'un contrat de ruralité sur le territoire du PETR du Perche serait donc la suite logique de l'intervention de l'Etat en faveur de la ruralité dans laquelle se retrouvent pleinement les 6 volets du contrat. Elle a l'avantage indéniable de donner un cadre formel à une collaboration effective depuis longtemps déjà en plus de conférer un effet levier aux initiatives vers lesquelles seront fléchés les fonds dédiés au contrat.

### 3. *État des dispositifs, plans d'actions, conventions contractuelles et schémas locaux (Post 2010)*

#### - **Dispositifs territoriaux de coordination et d'aménagement :**

*Agenda 21* : 21 actions pour le développement durable du territoire dont la mise en œuvre est assurée au sein l'ensemble des actions opérationnelles du PETR (contractualisations, programmes d'actions annuels du PETR...).

*Schéma de cohérence territoriale (SCoT)* : démarche lancée en 2016 (phase diagnostic /PADD).

*Stratégie foncière de territoire* : l'élaboration du SCoT et les obligations réglementaires des documents d'urbanisme portant sur la maîtrise de la consommation de l'espace et la densification au sein des enveloppes urbaines amène les élus du Pôle territorial du Perche à s'organiser pour intervenir de manière plus volontaire sur les espaces laissés vacants. Une étude est engagée fin 2016 pour caractériser le marché foncier, mesure la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, analyser les formes urbaines et appuyer le territoire dans l'élaboration d'une stratégie de reconquête du foncier et de l'immobilier délaissés.

*Projet de territoire* : à engager pour juin 2017 dans le cadre de la loi MAPTAM.

- **Schémas et dispositifs thématiques :**

*Schéma d'accueil des entreprises* (2013) : démarche stratégique (foncier, immobilier d'entreprises, animation...) avec déclinaison intercommunale

*Nouveau Schéma de développement touristique* finalisé en 2016 avec déclinaison intercommunale.

*Dispositif «Perche à vélo»* (2013-2016) permettant la structuration de la destination touristique à vélo (419 km de parcours désormais balisés). Ce projet vient en complément des efforts réalisés par le territoire.

*Schéma et contrat local de santé* (2014) avec volet curatif (exercice regroupé, accompagnement des MSP, recrutement de professionnels et volets préventifs (développement des actions de prévention avec délocalisation des actions régionales et départementales dans le Perche). 16 professionnels de santé installés et 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaires aidées dans le cadre de l'animation territoriale de santé.

*Stratégie Territoriale de l'Habitat* (réalisée conjointement avec le Parc naturel régional du Perche, 2014) (priorité réhabilitation du bâti existant).

*Cartographie et plan d'actions de la Trame Verte et Bleue* (2015) en collaboration avec le Parc naturel régional du Perche.

*Stratégie territoriale de territoire numérique* (2015) : dans le cadre du programme LEADER (2020), programme transversal de développement du territoire grâce aux usages numériques et collaboratifs (acculturation, transition numériques des entreprises, tourisme éco-connecté, agriculture, e-services, environnement...).

*Filière bois du Perche* (après analyse du potentiel ressources/savoir-faire, déploiement d'un programme d'actions pour le développement de la filière bois Produits chêne du Perche/Mobilier intérieur haut de gamme et mobilier extérieur, bois énergie). Le Perche est labellisé « Mission Régionale Bois Energie» depuis 2015.

Plan isolation des bâtiments publics (mis en œuvre dans le cadre du Contrat Régional de Pays depuis 2011).

*Plateforme de Rénovation énergétique de l'Habitat* (PREH) : déployée depuis 2016, elle vise à guider les particuliers vers la rénovation globale de leur logement et les artisans vers une offre coordonnée de bouquets de travaux *a minima* labellisé RGE.

- **Dispositifs contractuels** (NB : plusieurs contrats régionaux, 2 pôles d'excellence rurale, 4 programmes LEADER consécutifs, etc...).

*Contrat Régional de solidarité Territoriale* (2016-2020) : contrat structurant doté de 6 674 000 € (dont 3 enveloppes additionnelles Pôle de centralité 703 000 €, logement

social 760 000 € et espaces publics/cœur de village 640 000 €) et couvrant l'ensemble des thématiques de développement du territoire (dont le Très Haut Débit 960 000 €, l'agriculture 200 000 €, le climat/énergie 460 000 €, l'économie 800 000 € hors THD et agriculture, 228 000 € pour la biodiversité, etc...). C'est notamment en direction de ce contrat que la cohérence est recherchée avec le Contrat de Ruralité, et *a fortiori* en raison de son calendrier de mise en œuvre (négociation avec la Région en novembre 2016 pour signature en janvier 2017).

*Programme LEADER (2015-2020)* : 1 200 000 € pour le développement des usages numériques et collaboratifs.

*Opération Collective de Modernisation des activités Artisanales, Commerciales et de Services (OCMACS)* : dispositif aidé par le département et la région jusqu'en 2016, et par l'État jusqu'en 2017 (en 2015, 14 dossiers ont bénéficié de l'OCMACS via le PETR pour 158 609 €).

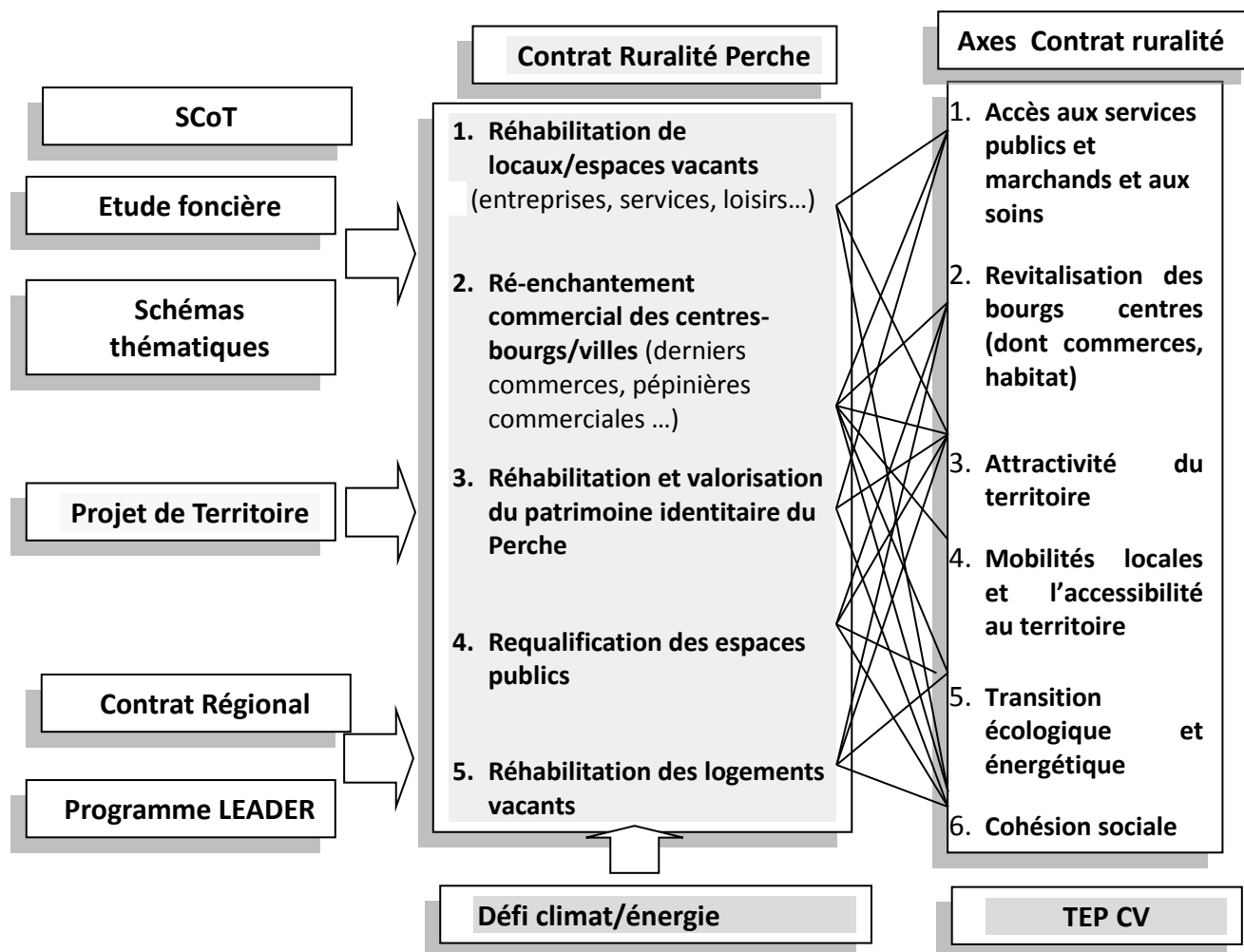
**Atelier de Territoire** : En avril 2016, la DDT 28 et le PETR du Perche se sont associés pour candidater à l'appel à projets national « Atelier des Territoires : Mieux vivre ensemble dans les espaces péri-urbains » en portant conjointement une démarche visant une meilleure maîtrise du développement urbain et la valorisation des atouts du Perche. Une expertise extérieure associée aux services de l'État déconcentrés intervenant « en ensemblier » aurait permis de contribuer à l'émergence d'une stratégie de territoire à la fois politique et opérationnelle. Bien que non retenue lors de l'appel à projets, la candidature du Perche a toutefois retenu l'attention du ministère. Ce dernier a proposé à la DDT 28 de maintenir son accompagnement avec l'intervention alternative et expérimentale d'une équipe d'étudiants de Science Po Paris, la DGALN, le CEREMA. Le démarrage est programmé pour la fin de l'année 2016 avec des études de cas pratiques pour conforter l'attractivité de deux villages et notre ville centre.

## II. Objectifs et plan d'actions opérationnel

### A) STRATEGIE D'ENSEMBLE / OBJECTIFS

#### « Le Perche attractif » (Contrat de Ruralité du Perche)

Le **Pôle Territorial et les communautés de communes** portant les stratégies d'avenir pour le Perche (projet de territoire, SCoT, schémas thématiques) et les contractualisations locales (Contrat Régional de solidarité territoriale, LEADER, OCMACS, etc...), il est proposé de décliner, sur des projets d'investissements identifiés, les politiques locales de développement en mobilisant le contrat de ruralité. Il s'agira ainsi de mener un programme impliquant les villes et les villages percherons par **une politique foncière coordonnée** (notamment ciblée sur la réhabilitation des friches et des espaces laissés en désuétude) et **un programme d'aménagements significatifs d'espaces publics et de services** valorisant **une image plus dynamique et attractive du Perche**. (cf. fiches actions ci-après).



### B) PLAN D' ACTIONS OPERATIONNELLES

Afin d'atteindre ces objectifs, une typologie de projets attendus sur la période 2017-2020 est proposée dans les fiches actions suivantes, et des **actions concrètes et opérationnelles** dans les « Fiches Projets » (cf. annexes).

## Action 1

### Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités

#### Objectifs stratégiques

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises (installations, en développement, en difficultés...), la diversification de l'économie grâce aux filières et aux ressources du Perche (bois, ressources agricoles alimentaires/non alimentaires, numériques...).
- Réhabiliter en priorité, moderniser et compléter l'offre de services et d'équipements du territoire de façon adaptée aux populations cibles (jeunes, personnes âgées, néo-ruraux, ménages modestes, visiteurs, etc...).
- Faciliter la transmission et le maintien des petites entreprises.
- Soutenir les entreprises industrielles et leurs emplois.
- Développer les services, notamment en lien avec le vieillissement de la population.
- Fédérer les acteurs autour de démarches coordonnées de marketing territorial.
- Développer la notoriété du Perche d'après ses atouts identitaires environnementaux, culturels et historiques, et en structurant l'offre « produits » (hébergements insolites/hauts de gamme, randonnées notamment équestres, loisirs originaux, gastronomie, etc ...).
- Encourager l'esprit d'entreprendre et les initiatives entrepreneuriales innovantes, notamment relevant de l'Économie Sociale et Solidaire.

#### Objectifs opérationnels

- Identifier les problématiques des entreprises installées ou à installer (comité de dynamisation), les accompagner dans leur parcours immobilier (en privilégiant les bâtiments existants) et les aider à revaloriser leur patrimoine immobilier (pour lui redonner une valeur ajoutée notamment en vue d'une transmission)
- Accueillir/encourager des activités économiques en lien avec les ressources locales (Agro-alimentaires, non alimentaires, rénovation énergétique dont matériaux bio-sourcés et productions d'énergies locales, tourisme/loisirs, services à la personne notamment à destination des séniors/silver-économie, filières numériques ...)
- Soutenir le développement des services à la disposition des entreprises
- Soutenir l'animation coordonnée des zones d'activité, la communication commune et harmonisée.
- Faciliter la commercialisation en constituant une base de données, l'animation d'un réseau d'acteurs et l'utilisation d'outils de communication/marketing territorial

#### Typologie de projets

Les projets envisagés pour cette action sont ceux qui permettent le maintien, l'installation et/ou le développement d'activités en privilégiant les locaux et espaces laissés vacants (espaces notamment identifiés dans le cadre de l'étude foncière réalisée par le PETR).

Une attention particulière sera donc portée à la réhabilitation des immeubles de seconde main, voire à leur transformation et extension.

- Création de locaux d'activités en location aux entreprises (pépinière, atelier relais hôtel d'entreprises, village d'artisans) en bail précaire (24 mois) ou en bail commercial (3/6/9 ans).

- Création de locaux d'activités pour le compte d'une entreprise dans le cadre d'un crédit-bail immobilier.

Les projets de tiers lieux, d'ateliers et d'espaces de travail partagés, seront privilégiés en raison de la montée en puissance de la filière numérique locale (écosystème numérique, stratégie de territoire numérique).

Les mutualisations d'entreprises au sein d'un même immeuble ainsi que les services connexes aux entreprises installées seront encouragés.

Les investissements publics visant à soutenir la création et/ou le développement d'activités publiques ou privées visant les services à la personne ainsi que ainsi que des niches économiques (ex : économie des loisirs et du sport, services aux personnes âgées etc...) pourront être soutenus.

L'animation attachée à la promotion des zones et des bâtiments sera soutenue et coordonnée entre les différentes zones à commercialiser.

### **Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle)**

#### **2017**

*Achat des locaux AIM à Nogent le Rotrou, travaux d'installation d'ateliers de découpe*

*Projet de tiers lieu du Comité de Bassin d'Emploi à Nogent le Rotrou*

*Projet de tiers lieu et d'hôtel d'entreprises à La Loupe*

**Projet 1 : Aménagement d'un terrain pour la pratique du rugby au stade Saint Jean de Nogent-le-Rotrou**

**Projet 2 : Réhabilitation de la toiture de la salle de tennis du complexe sportif Robert Huwart de Nogent-le-Rotrou**

**Projet 3 : Réhabilitation de la crèche Le Carrousel du Tertre à Nogent-le-Rotrou**

**Projet 15 : Aménagements sportifs à Authon-du-Perche**

**Projet 16 : Réhabilitation d'un plateau sportif à Combres**

### **Pilotes et partenaires / animation**

*Maître d'ouvrage* : Commune ou Communauté de communes

*Partenaires* : Communes, communautés de communes, PETR, Chambres consulaires, Sous-préfecture et services de la, Direction de l'économie du Conseil Régional.

Coordination des dispositifs en équipe « projets » et dans le cadre du comité de dynamisation du Pôle Territorial du Perche, sous l'égide du chargé de mission Développement économique du Pôle Territorial et de l' élu référent « développement économique ».

### **Dépenses éligibles et modalités**

- Ingénierie, frais d'honoraires, études spécifiques hors étude d'impact réglementaire.
- Acquisition du terrain lié au bâtiment/acquisition immobilière, aménagements (VRD, aménagements paysagers), travaux de réhabilitation/dépollution de sites orphelins/démolition, travaux de construction (hors mobilier sauf dans le cas des équipements communs au sein d'une pépinière d'entreprises).
- Travaux et aménagements des abords immédiats

Modalités (*notamment en cas de sollicitation d'un co-financement Contrat Régional de Solidarité Territoriale*)

- ✓ Étude de motivation-opportunité-faisabilité du projet au regard de la stratégie du territoire (analyse de l'offre et de la demande en immobilier d'entreprise sur le territoire, constat de carence de



l'initiative privée).

- ✓ Récapitulatif des prix de location d'immobilier d'entreprises dans un rayon de 50 km.
- ✓ Présentation du fonctionnement de la structure notamment des services aux entreprises et aux salariés et de l'animation dédiée.
- ✓ Bilan financier prévisionnel.
- ✓ Respect par le maître d'ouvrage de la réglementation relative aux aides aux entreprises en vigueur.
- ✓ Cumul d'aides publiques ne devant pas conduire à un enrichissement sans cause de la collectivité.
- ✓ Maintien de l'usage des locaux d'activités destinés à la location pour une durée minimum de 10 ans ; en cas de revente avant le terme de 10 ans, la subvention sera reversée au prorata temporis.
- ✓ Durée d'amortissement a minima de 9 ans (sur la base de la durée d'un bail commercial et hors subvention).
- ✓ Convention entre la société de portage, l'entreprise et la collectivité dans le cadre d'un crédit-bail (rétrocession de l'aide sous la forme d'une réduction du loyer).
- ✓ Les projets devront s'inscrire dans une logique de continuité du parcours immobilier des entreprises afin de garantir la pérennité de leur installation sur le territoire.

### Indicateurs d'évaluation

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre groupes de travail « projets »</li> <li>• Nombre d'animations économiques réalisées</li> <li>• Nombre de bâtiments/terrains acquis /identifiés</li> <li>• Nombre de bâtiments réhabilités/identifiés</li> <li>• Nombre d'outils marketing déployés</li> <li>• Nombre de Tiers lieux accompagnés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entreprises accueillies Dont nouvellement implantées sur le territoire Dont agro-alimentaires/produits transformés Dont activités loisirs/visiteurs accueillis Dont activités services/usagers accueillis Dont activités numériques/entreprises accueillies</li> <li>• Nombre d'emplois créés</li> <li>• Nombre d'emplois confortés</li> <li>• Nombre d'Ha artificialisés réhabilités</li> </ul>

## Action 2

## Ré-enchantement commercial des centres-bourgs et centres-villes

### Objectifs stratégiques

- Permettre à la population et aux visiteurs de disposer de biens et services attractifs, et *a minima* de première nécessité, maintenir les commerces de base dans des villages où ils existent déjà.
- Agir pour le ré-enchantement commercial dans les villages et les centres-villes (favoriser la reprise des commerces, des outils innovants de type pépinière, la reprise collective, l'installation de locomotives commerciales, l'harmonisation des vitrines et de la signalétique, les animations favorisant l'attractivité commerciale...).
- Coordonner un programme global visant à redonner au Perche une image de territoire rural vivant et dynamique, en corrélation avec la politique locale de marketing touristique, c'est-à-dire en phase avec la promesse de la « destination Perche »
- Créer ou maintenir des emplois de proximité,
- Accueillir des porteurs de projets souhaitant s'installer à la campagne et les accompagner, faciliter la reprise.

### Objectifs opérationnels

#### *Derniers commerces*

- Favoriser les projets de multi activités garantissant une viabilité aux exploitants,
- Animer le tissu de commerces de proximité et proposer des évènementiels coordonnés,
- Communiquer par l'exemplarité,
- Accueillir les porteurs de projets, les former, les conseiller et les suivre après leur installation.
- Favoriser et accompagner la transmission/reprise

#### *Dynamisation des commerces de centres-villes*

- Diagnostiquer les atouts et faiblesses du tissu commercial de centre-ville,
- Maintenir, diversifier le commerce de centre-ville, favoriser et accompagner la transmission/reprise
- De façon plus expérimentale, acquérir des locaux ou nouer un partenariat avec des bailleurs afin de constituer une pépinière commerciale,
- Travailler sur l'exemplarité et communiquer régulièrement sur l'actualité des commerces et entreprises artisanales,
- Créer une identité forte associée aux centres villes,
- Expérimenter de nouvelles formes de commercialisation (e-commerce, regroupements/mutualisations...)
- Constituer un réseau solide avec les bailleurs, les financeurs et les offices notariaux,
- Faciliter l'installation de locomotives,
- Coordonner et animer les centres villes,
- Coordonner l'animation et les évènements sur le territoire,
- Coordonner l'information et sa diffusion
- Développer les formations et les conseils adaptés aux problématiques locales.

### Typologie de projets

- Redynamisation et animation des commerces des centres-villes : les projets recherchés concernent les investissements publics portés par les collectivités et visant à expérimenter l'acquisition de locaux ou à

nouer un partenariat avec des bailleurs en vue de constituer une pépinière commerciale. Les projets liés à l'ambiance commerciale (ex : harmonie voire typicité des vitrines), la signalétique, à l'appropriation d'une identité commerciale et artisanale « Perche » forte, seront privilégiés. L'expérimentation sera encouragée particulièrement dans le champ de l'innovation de service à destination du commerce de centre-ville (signalétique digitale, cadeaux et réductions numériques, parcours numérique).

Parallèlement, la coordination des actions des partenaires ; notamment les UCIA, les clubs d'entreprises, de tous les acteurs économiques associés et/ou impactés par le dynamisme de centre-ville est primordiale. Les projets de réenchèvement des commerces doivent être accompagnés techniquement et financièrement (financement hors contrat de ruralité, ex : Contrat Régional, FISAC etc...).

Il s'agira également d'encourager et de soutenir les programmes d'animations, de formations et d'appui à l'adaptation aux mutations économiques (numérique, commandes groupées, livraison immédiate). Un bilan des pratiques commerciales pourrait être réalisé. Le benchmarking sur ces thématiques, le partage de l'information, une proposition de formations dédiées aux nouvelles pratiques commerciales, aux nouveaux modèles économiques doivent être recherchés.

- Accompagnement des projets **de derniers commerces**, de « leur type », en centre-bourg pouvant être acquis par la commune et rénovés pour répondre aux besoins de la population.

Il conviendra de veiller à ce que ces projets s'inscrivent dans un contexte global de promotion des services de proximité, de rénovation des centres bourgs et de politique touristique.

#### **Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle)**

**Projet 4 : Restaurant multiservices à Argenvilliers (2017).**

**Projet 5 : Restaurant / chambres d'hôtes à Chapelle Royale (2017).**

**Projet 6 : Boulangerie à Happonvilliers (2017)**

**Projet 7 : Dépôt de pain, épicerie, voir débit de boissons à Saint Victor de Buthon (2017).**

#### **Pilotes et partenaires / animation**

*Maîtres d'ouvrages : Communes, communautés de communes, opérateurs pour le compte des collectivités*

*Partenaires : PETR, Chambres consulaires, Sous-préfecture et services de la DIRECCTE, UCIA*

*Coordination des dispositifs en équipe « projets » et dans le cadre du comité OCMACS du Pôle Territorial du Perche, sous l'égide du chargé de mission Développement économique du Pôle Territorial et de l' élu référent artisanat/commerce.*

#### **Dépenses éligibles et modalités**

- Achat de bâtiment, matériel (simple remplacement exclu)
- Acquisition, travaux de réhabilitation, de construction (dans le cadre d'une extension)
- Aménagements intérieur (simple remplacement exclu)
- Matériel d'usages numériques et applicatifs, investissements dans le cadre d'opérations de communication (démarches collectives exclusivement)
- Carence de l'initiative privée
- Démonstration de la viabilité économique
- Ne pas déstabiliser la zone de chalandise d'un commerçant qui réalise des tournées
- Avis des chambres consulaires
- Location au commerçant gestionnaire (remboursement au *pro rata temporis* en cas de changement d'usage ou de vente dans un délai inférieur à 10 ans après l'attribution de la subvention)
- Entretien courant exclu

- Les projets doivent s'inscrire dans une recherche de rentabilité et de viabilité pour les repreneurs afin de garantir leur pérennité.
- Il est préférable de prévoir un logement aux repreneurs.
- L'accueil, l'accompagnement et le suivi des entrepreneurs doit être organisé pour les 3 premières années.

## INDICATEURS DE REALISATION

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de groupe de travail « projets » /an</li> <li>• Nombre d'UCIA/commerçants impliqués</li> <li>• Nombre de commerces en création/en accompagnement</li> <li>• Nombre d'opérations de développement commercial utilisant le commerce en ligne/les usages numériques</li> <li>• Nombre de commerçants formés (professionnalisation, performance...)</li> <li>• Nombre d'opérations de promotion du commerce locale (démarches collectives)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du nombre de commerces dans la commune</li> <li>• Nombre de commerces pérennisés</li> <li>• Nb d'emplois créés</li> <li>• Nb d'emplois confortés</li> </ul>

### Action 3

## Réhabilitation et valorisation du patrimoine identitaire du Perche pour promouvoir et commercialiser la destination touristique

### Objectifs stratégiques

- Renforcer la notoriété du Perche d'après ses atouts patrimoniaux identitaires historiques, culturels et environnementaux, et développer une économie touristique en structurant l'offre « slow tourism » (sites de visite, hébergements insolites/hauts de gamme, randonnées notamment équestres, loisirs originaux, gastronomie ...).
- Renforcer le potentiel touristique d'itinérance dans le Perche avec des circuits et liaisons qualifiés, ainsi qu'un accueil adapté et convivial des promeneurs dans les villages percheros.
- Promouvoir la destination et commercialiser des prestations touristiques en faisant des Offices de Tourisme des « apporteurs d'affaires » pour les acteurs économiques locaux.
- Accompagner les prestataires dans leur visibilité sur le web et le développement de services numériques pour qualifier leur offre touristique
- Utiliser les outils numériques dans le cadre d'une stratégie touristique de territoire, définie pour promouvoir la marque « Perche ».

### Objectifs opérationnels

- Encourager les opérations de réhabilitation du patrimoine (historique, culturel, touristique) et faciliter la mise en valeur des sites et leur accès au public (notamment via les usages numériques et les animations)
- Coordonner la politique d'aménagement des espaces publics et de l'offre commerciale avec la politique de développement touristique : réhabilitation du patrimoine identitaire (naturel et bâti), espaces d'information et de convivialité, dynamisme commercial...).
- Mettre à profit les opérations d'attractivité, de revitalisation des centres bourgs et de restauration du patrimoine identitaire pour conduire le territoire et ses habitants vers une labellisation « Pays d'art et d'histoire ».
- Intégrer des espaces de détente et d'information dans les villages offrant des services et un environnement qualifié : dernier commerce, espaces aménagés, patrimoine protégé et accessible, fleurissement...
- Promouvoir le Perche sur les principaux lieux de flux touristiques (gares, aires autoroutières...).
- Informer les touristes à toute heure avec un accueil numérique en renforcement de l'accueil humain.
- Permettre la réappropriation du patrimoine local par les habitants et sa mise en valeur par un réseau de greeters coordonné par les OT ...
- Fidéliser les touristes en 3 étapes : séduction (immersion vidéo et photo) ; réservation (être hébergé et découvrir) puis partage/échanges (ambassadeurs du Perche).

### Typologie de projets

Les investissements soutenus devront :

- Permettre la restauration du patrimoine identitaire du Perche (bâti et naturel) en vue de son ouverture au grand public.
- Proposer des outils innovants et ludiques de médiation au service du développement culturel et touristique, en lien direct avec l'histoire, la gastronomie et les légendes locales.

- Créer dans les villages des espaces de mixité sociale entre les habitants et les randonneurs, respectueux de l'environnement (fleurissement économe en eau, matériaux locaux et/ou composite...)
- Signaler l'offre d'itinérance identitaire et la sécuriser (Routes tranquilles du Perche, attelages de chevaux percherons...).
- Permettre la mise œuvre d'une commercialisation des offres touristiques sur le net.
- Répondre aux attentes de services des clientèles touristiques (information, réservation, paiement...).

### Projets identifiés (cf. descriptifs des projets en annexe pour convention annuelle)

#### 2017

#### **Projet 14 : Aménagements muséographiques du musée des Comtes du Perche de Nogent-le-Rotrou**

*Création d'un salon de thé au château des Comtes du Perche de Nogent-le-Rotrou*

*Piste cyclable La Loupe / Fontaine-Simon/Saint-Eliph (lien TEP CV)*

*Bornes tactiles accessibles 24/24*

*Documents d'attractivité touristique du territoire*

*Matériel et supports de promotion touristique « hors les murs » pour les Offices de Tourisme*

*Aménagement des abords du tombeau de Sully à Nogent-le-Rotrou*

#### 2018

*Site internet de commercialisation des Offices de Tourisme du Perche eurélien*

*« Escape game » au château Vauban de La Loupe*

*Carte des boucles et liaisons de promenade et d'itinérance*

*Numérisation et support de promotion des itinéraires*

*Création d'outils numérique de découverte du Perche par l'itinérance*

#### 2019

*Voie verte gare de Nogent-le-Rotrou /Camping/Base de loisirs de la Borde à Margon (lien TEP CV)*

*Piste cyclable Brunelles /Champrond-en-Perchet (lien TEP CV)*

### **Pilotes et partenaires / animation**

*Maître d'ouvrage : Commune / Communauté de Communes / Pôle territorial du Perche*

*Partenaires : Pôle territorial du Perche / Etat (DDT) / Communautés de Communes / Conseil départemental / PNR Perche*

Le comité technique Pôle/OT sera renforcé pour mettre en place des opérations collectives « Perche » et pour suivre l'avancement des projets de territoire. Il sera en particulier chargé de l'évaluation de la fréquentation touristique.

L'ingénierie touristique du Pôle territorial du Perche sera mobilisée pour le suivi opérationnel des projets et sera en relation permanente avec les Offices de Tourisme.

Les autres compétences du Pôle pourront également être associées pour les projets directement liés à l'environnement urbain et commercial des projets.

### **Modalités / Dépenses éligibles**

- Ingénierie, frais d'honoraires, études ...
- Achats (terrain, bâtiment), aménagements des abords, matériel (simple remplacement exclu), outils d'usages numériques (matériel, applications ...)
- Priorité réhabilitation, construction dans le cadre d'une extension, aménagements intérieur (simple

- remplacement exclu) ...
- Conception et réalisation des supports de promotion/communication/commercialisation touristique...
  - Frais de mise en place d'outils collectifs et de formations à leur utilisation ...

### Indicateurs d'évaluation

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aménagements patrimoniaux à vocation touristique et/ou culturelle</li> <li>• Nombre d'outils numériques de découverte créés</li> <li>• Nombre de documents d'attractivité</li> <li>• Nombre de pistes cyclables/voies vertes</li> <li>• Nombre de bornes tactiles</li> <li>• Nombre de comités de techniques Pôle/OT</li> <li>• Nombre de projets réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la fréquentation des sites/des hébergements</li> <li>• Site internet de commercialisation « Perche »</li> <li>• Progression des chiffres d'affaires</li> <li>• Nombre d'animations «OT hors les murs »</li> <li>• Cartographie des boucles de randonnées</li> <li>• Fréquentation web et numérique « collectif OT Perche 28 »</li> </ul>

#### Action 4

### *Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages*

#### Objectifs stratégiques

- Encourager les aménagements d'espaces publics significatifs pour améliorer le cadre de vie et ainsi donner une image plus dynamique et attractive du Perche
- Privilégier les approches globales et transversales pour intervenir sur les questions de centralité, d'attractivité et de fonctionnement urbain (villes et villages du Perche) : aménagement, architecture, commerce, logement, services, tourisme, déplacements, énergie/climat, biodiversité etc..
- Mobiliser en priorité les espaces vacants et le parc ancien pour répondre aux besoins d'aménagements et de logements
- Accompagner la filière économique de la rénovation énergétique et encourager la production et l'utilisation des éco-matériaux dans les aménagements réalisés

#### Objectifs opérationnels

- Proposer une réflexion d'ensemble, à l'échelle du Perche d'Eure-et-Loir, concernant les projets d'aménagement et de développement, notamment publics, reposant sur une programmation concertée (SCoT, coordination des PLUI...) et la priorité donnée à la reconquête de bâtiments/terrains viabilisés vacants pour améliorer l'image du Perche et limiter le recours à l'artificialisation de l'espace (Identification, caractérisation et outils opérationnels pour la réhabilitation des friches dans le cadre d'une étude foncière programmée entre fin 2016 et fin 2017 par le PETR).
- Encourager les aménagements et équipements favorisant la convivialité et la cohésion sociale, le « vivre ensemble » (services au plus près des usagers, équipements multifonctions facilement accessibles, aménagements d'espaces publics, modalités de concertation/participation des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets de services ...)
- Coordonner la politique d'aménagement des espaces publics et de l'offre commerciale avec la politique de développement touristique
- Mobiliser l'ensemble des partenaires et des moyens (notamment en articulation avec le dispositif « cœur de village » de la Région) pour reconquérir les espaces et bâtiments délaissés au sein des enveloppes urbaines : identifier les leviers et les points de blocages au cas par cas
- Mettre à profit les opérations d'attractivité, de revitalisation des centres bourgs et de restauration du patrimoine identitaire pour favoriser une typicité et une harmonie des aménagements réalisés. A ce titre, une attention particulière sera portée sur l'utilisation des ressources et matériaux issus des filières locales.

#### Typologie de projets

Le retraitement des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie des espaces centraux à des fins fonctionnelles, esthétiques et patrimoniales est une action déterminante de la politique d'attractivité du territoire.

Les espaces publics constituent des lieux fonctionnels qui répondent à des pratiques sociales favorisant le « vivre ensemble ». Lieux de vie, ils sont supports de rencontres, de détente, d'animations ou de découverte du patrimoine. Ce sont également des lieux de rassemblement pour des événements, des manifestations publiques.

Les espaces publics s'insèrent dans un tissu urbain complexe qui articule différentes fonctions, différents publics, diverses ambiances.



Les projets confortant notamment aux usages suivants seront prioritairement pris en compte :

- Les espaces publics favorisant le lien social : espaces de centralité aménagés en espaces de rencontres, de détente ou de jeux, les jardins publics des espaces centraux.
- Les espaces valorisant l'animation commerciale : places de marchés, placettes, halles ouvertes, terrasses, voies piétonnières commerçantes.
- Les espaces contribuant à la valorisation du patrimoine : abords de monuments ou sites enregistrant une fréquentation touristique significative, les périmètres des secteurs sauvegardés,...

Les projets d'assainissement collectifs ou semi-collectifs à l'échelle d'un bourg ou d'un ilot, nécessitant la réfection des voiries et espaces publics, seront également pris en charge, exclusivement lorsqu'il s'agira de lever des obstacles aux conditions d'installation dans les villages et/ou de résoudre des situations de vacances de longue durée.

**Descriptifs des projets (cf. projets en annexe pour convention annuelle) :**

#### **2017**

**Projet 8 : Aménagement des abords du tombeau de Sully à Nogent-le-Rotrou**

**Projet 9 : Création d'un espace intergénérationnel au centre du village de Digny**

**Projet 10 : Aménagement de la place de la Mairie à La Ferté Vidame**

**Projet 11 : Place de l'Hôtel du Ville de La Loupe**

**Projet 12 : Aménagement des espaces publics du centre-ville de Senonches**

**Projet 13 : Acquisition d'un logement / espaces publics à Marolles-les-Buis**

#### **2018**

*Aménagement du cœur de village de La Croix du Perche*

*Aménagement de la place de l'Eglise à Saint-Victor du Buthon*

*Aménagement des espaces publics en centre-bourg de Frazé*

#### **2019**

*Aménagement d'une nouvelle centralité à Thiron-Gardais*

*Aménagement des abords de la Mairie d'Authon-du-Perche*

*Assainissement et aménagement du cœur de bourg de Marolles-les-Buis*

*Aménagements Les Corvées les Ys (à confirmer)*

#### **2020**

*Chapelle Royale (à confirmer)*

*Fretigny (à confirmer)*

*Combres (à confirmer)*

### **Pilotes et partenaires / animation**

*Maître d'ouvrage* : Commune ou Communauté de communes

*Partenaires* : Pôle territorial du Perche / Etat (DDT) / Communautés de communes / Conseil départemental / PNR Perche, CAUE

En fonction de la complexité du projet et du besoin d'accompagnement du maître d'ouvrage, un comité de pilotage est mis en place composé des organismes listés ci-dessus. Ce comité a vocation à apporter son expertise technique dès l'amont du projet et jusqu'à la phase de réalisation.

L'ingénierie du Pôle territorial du Perche peut également être mobilisée à tout moment : conseil pré-

opérationnel, cohérence urbanistique, identification des aides financières, aide à la conduite de projet, par exemple.

Dans le cadre du contrat de ruralité, une expertise technique et opérationnelle est envisagée à compter de 2018 pour intervenir auprès des porteurs de projets et les accompagner dans le montage et la conduite de l'opération (montages administratifs et financiers, aide au pilotage et à la prise de décision, suivi des opérations, etc...)

### Dépenses éligibles et modalités

L'opération doit s'inscrire dans un projet global de développement, doit démontrer sa cohérence avec le fonctionnement d'ensemble du centre-bourg ou du centre-ville et engendrer des aménagements significatifs de nature à changer et dynamiser l'image de la commune.

Les dépenses suivantes pourront par exemple être prises en compte (non exhaustif) :

- Traitement des surfaces, en excluant le recours à des matériaux « postiches ».
- Traitement végétal des surfaces
- Equipements (mobilier urbain, stationnements vélo, sanitaires publics intégrés à un projet global...)
- Acquisition et démolition en vue de l'aménagement d'un espace public
- Enfouissement des réseaux électrique, téléphonique et éclairage public
- Création d'un réseau d'assainissement collectif ou semi-collectif (sous réserve que l'absence d'assainissement soit identifiée comme une cause significative de la vacance de longue durée des biens immobiliers du bourg)
- Honoraires (maîtres d'œuvres, coordonnateur sécurité)

### Indicateurs d'évaluation

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de collectivités conseillées</li> <li>• Nombre de réunions de travail</li> <li>• Nombre de comités de pilotage partenariaux</li> <li>• Nombre de projets bénéficiant de l'AMO opérationnelle</li> <li>• Nombre de projets réalisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations d'aménagement d'espaces publics réalisées</li> <li>• Classement par typologie (animation commerciale/espaces de convivialité ou de rencontres/valorisation du patrimoine)</li> </ul>

## Action 5

### Reconquête des logements vacants par l'intervention publique sur les terrains et bâtiments abandonnés

#### Objectifs stratégiques

- Supprimer les friches et bâtiments abandonnés pour améliorer l'image et le cadre de vie des villes et villages du Perche
- Adapter les logements aux besoins des populations (parcours résidentiels cohérents et ciblés notamment pour les petits foyers, les personnes âgées, les jeunes actifs ou en formation...)
- Mobiliser en priorité le parc ancien pour répondre aux besoins de logements et maintenir une animation des centre-bourgs ruraux
- Privilégier les approches globales et transversales pour intervenir sur les questions de centralité, d'attractivité et de fonctionnement urbain (villes et villages du Perche) : aménagement, architecture, commerce, logement, services, tourisme, déplacements, énergie/climat, biodiversité etc...
- Préparer les logements à la transition énergétique
- Encourager les filières valorisant les artisans et matériaux locaux

#### Objectifs opérationnels

- Proposer une réflexion d'ensemble, à l'échelle du Perche d'Eure-et-Loir, concernant les projets d'aménagement et de développement, notamment publics, reposant sur une programmation concertée (SCoT, coordination des PLUI...) et la priorité donnée à la reconquête de bâtiments/terrains viabilisés vacants pour améliorer l'image du Perche et limiter le recours à l'artificialisation de l'espace (Identification, caractérisation et outils opérationnels pour la réhabilitation des friches dans le cadre d'une étude foncière programmée entre fin 2016 et fin 2017 par le PETR).
- *Remettre sur le marché des logements vacants par des opérations de rénovation*
- *Créer des logements en rénovant et en transformant des biens immobiliers abandonnés*
- Coordonner la politique d'aménagement des espaces publics/de logement et de l'offre commerciale avec la politique de développement touristique
- Mettre à profit les opérations d'attractivité, de revitalisation des centres bourgs et de restauration du patrimoine identitaire pour favoriser une typicité et une harmonie des aménagements réalisés. A ce titre, une attention particulière sera portée sur l'utilisation des ressources et matériaux issus des filières locales.

#### Typologie de projets

L'intervention du contrat de ruralité est recherchée comme levier pour « débloquer » des situations de vacance de longue durée pour des biens immobiliers situés en centre-bourg et en centre-ville.

Dans un contexte de marché foncier et immobilier très détendu, les dispositifs classiques de soutien aux propriétaires privés ou aux collectivités ne sont pas assez importants pour réaliser des opérations financièrement « soutenables ». Sans intervention publique supplémentaire, les opérations les plus lourdes de rénovation de bâtiment sont particulièrement difficiles à envisager. Ces bâtiments sont souvent laissés à l'abandon et finissent par se dégrader, voire menacent de tomber en ruine.

En fonction des cas de figures pré-identifiés sur le territoire, il s'agirait de soutenir des opérations communales ou intercommunales de :

- Acquisitions foncières et immobilières
- Acquisitions – Réhabilitation en vue de recréer du logement public ou privé ?
- Acquisitions – Transformation en vue de créer du logement dans des bâtiments ayant à l'origine

une autre destination Démolitions de bâtiments en vue d'une reconstruction

Démolitions – Reconstructions de logements

Mises aux normes et assainissement non collectif des biens à rénover ou à reconstruire en vue de résoudre une problématique confirmée de friche ou de vacance de longue durée

### **Descriptifs des projets (cf. projets en annexe pour convention annuelle)**

**2017**

***Projet en attente de confirmation : acquisition d'un immeuble vacant à Marolles les Buis (2017) en vue de sa rénovation en logements***

**2018**

*Acquisition de bâtiments vacants à Thiron-Gardais (à confirmer)*

*Assainissement collectif d'un ensemble d'habitations abandonnées dans le cœur de village de Marolles les Buis dans le cadre de la lutte contre les logements vacants*

### **Pilotes et Partenaires / animation :**

*Maîtres d'ouvrage* : Commune ou Communauté de communes / organisme HLM ou tout autre établissement agissant pour le compte du maître d'ouvrage par voie de convention ou délégation (SEM, Etablissement public Foncier, etc...)

*Partenaires* :

Pôle territorial du Perche / Etat (DDT-ANAH)

L'ingénierie du Pôle territorial du Perche peut également être mobilisée à tout moment : conseil pré-opérationnel, cohérence urbanistique, identification des aides financières, aide à la conduite de projet, par exemple.

Dans le cadre du contrat de ruralité, une expertise technique et opérationnelle pourrait-être envisagée à compter de 2018 pour intervenir auprès des porteurs de projets et les accompagner dans le montage et la conduite de l'opération (montages administratifs et financiers, aide au pilotage et à la prise de décision, suivi des opérations, etc...).

Par ailleurs, en fonction de la complexité du projet et du besoin d'accompagnement du maître d'ouvrage, un comité de pilotage peut être mis en place composé des organismes listés ci-dessus. Ce comité a vocation d'apporter son expertise technique dès l'amont du projet et jusqu'à la phase de réalisation.

### **Dépenses éligibles et modalités**

L'opération doit s'inscrire dans une réflexion d'ensemble à l'échelle du centre-ville ou du centre-bourg.

Elle doit permettre d'intervenir en priorité sur un bien démontrant une situation de vacance de longue durée (>3 ans).

Les bâtiments anciens d'intérêt patrimonial local (maisons de ville, maisons de bourg traditionnelles) seront également prioritaires, dans la mesure où l'amélioration de leurs façades contribue à la composition des espaces centraux (places de villages, rues principales).

La rénovation de ces bâtiments doit être conçue dans une démarche volontaire de maîtrise de l'énergie (atteinte de la performance BBC rénovation) (afin d'ouvrir la voie à un cofinancement régional dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale).

L'aspect extérieur des bâtiments créés ou rénovés doit être traité dans le respect du patrimoine architectural et urbain local de manière à s'intégrer de manière harmonieuse dans leur environnement immédiat (choix des matériaux, couleurs, volumes, etc.).

Informations utiles à fournir pour l'obtention de la subvention :

- Etude de faisabilité architecturale
- Plan de financement prévisionnel
- Certificat d'urbanisme opérationnel favorable
- Engagement à maintenir de l'usage d'habitation des locaux pour une durée minimum de 10 ans

### Indicateurs d'évaluation

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de collectivités conseillées</li><li>• Nombre de réunions de travail</li><li>• Nombre de comités de pilotage partenariaux</li><li>• Nombre de projets bénéficiant de l'AMO opérationnelle</li><li>• Nombre de chantiers engagés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de logements rénovés</li><li>• Nombre de logements créés</li><li>• Consommation d'espaces évitée</li><li>• Nombre d'habitants accueillis dans ces logements</li></ul>

## Action 6

## Transition écologique et énergétique du territoire

### Objectifs stratégiques

- Réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serres dans le bâtiment et l'espace public tout en créant de nouvelles activités et des emplois non délocalisables
- Rechercher une plus grande d'autonomie énergétique du territoire en soutenant les énergies renouvelables et l'exploitation des ressources locales (biomasse,...)
- Faire du Perche un territoire exemplaire en matière environnementale pour le rendre plus attractif
- Réduire les déchets et l'impact des activités humaines sur l'environnement
- Développer et valoriser la biodiversité locale en s'appuyant sur la TVB
- Encourager l'économie circulaire notamment dans le cadre du recyclage ou la valorisation des matériaux résiduels/non utilisés
- Améliorer la qualité de vie des habitants et lutter contre la précarité énergétique des ménages.

### Objectifs opérationnels

- Favoriser les projets de rénovation globales et accompagner la filière économique de la rénovation énergétique des bâtiments (publics et privés) /encourager la production et l'utilisation des éco-matériaux
- Moderniser l'éclairage public
- Diminuer les émissions de Gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports
- Développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets
- Produire des énergies renouvelables locales
- Préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable
- Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté et la mobilisation locale

### Typologie de projets

Les projets suivants sont envisagés :

- **Pour la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public**  
Les actions visant à encourager les particuliers à réaliser des économies d'énergie (hors contrat de ruralité, déjà mises en œuvre dans le cadre de la plateforme J'éco-rénov)  
La mise en Guichet unique d'informations et de conseils sur la rénovation énergétique des logements (hors contrat de ruralité, déjà mises en œuvre dans le cadre de la plateforme J'éco-rénov).  
Les projets visant la modernisation de l'éclairage public.  
La rénovation énergétique des bâtiments publics.
- **Pour la diminution des émissions de Gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports**  
Le remplacement de la flotte des collectivités par des véhicules propres et dans certains cas par la traction animale (ex : cheval percheron/espaces verts)  
Le développement des pistes cyclables et la promotion du vélo  
Aménagement de l'espace public pour le transport propre
- **Pour le développement de l'économie circulaire et la gestion durable des déchets**

La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'utilisation des productions locales  
Le tri et la gestion durable des déchets

- **Pour la production d'énergies renouvelables locales**

Les projets publics visant l'accompagnement de la production, le stockage voire la transformation, la commercialisation et la distribution des ressources locales

Les projets publics visant l'utilisation de ces ressources locales (chaudières bois énergie, méthanisation, voire photovoltaïque...)

- **Pour la préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion de l'urbanisme durable**

Les projets visant les démarches « Zéro pesticide »

Le génie écologique concourant à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue et à la mise en valeur de la biodiversité locale

Les opérations permettant de développer l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté (hors contrat de ruralité)

**Projets identifiés**

**En raison de l'enveloppe potentiellement mobilisable sur le Contrat de Ruralité, les membres du comité de pilotage ont proposé de positionner les dossiers liés à la transition écologique et énergétique au sein de la candidature du Perche, en cours, à l'appel à projets « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) ».**

**Ainsi, les projets 2017 ci-dessous sont cités pour mémoire.**

*Modernisation de l'éclairage public de Nogent-le-Rotrou*

*Rénovation énergétique d'un logement communal à Jaudrais*

*Rénovation énergétique de logements communaux à Chassant*

*Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Louvilliers*

*Rénovation énergétique du dernier commerce d'Argenvilliers*

*Rénovation énergétique du restaurant scolaire de Champrond en Perchet*

*Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Coudray-au-Perche*

*Pistes cyclables et parcs à vélos de La Loupe / CC Portes du Perche*

**Pilotes et Partenaires / animation :**

*Maîtres d'ouvrage* : Commune ou Communauté de communes, Pôle Territorial, Parc Naturel

*Partenaires* : sous-préfecture/DDT, ADEME, Région

L'ingénierie du Pôle territorial du Perche peut également être mobilisée à tout moment : conseil pré-opérationnel, appui de la plateforme j'éco-rénov et de la mission régionale bois énergie MRBE le cas échéant, identification des aides financières, aide à la conduite de projet, par exemple.

Dans le cadre du contrat de ruralité, une expertise technique et opérationnelle pourrait-être envisagée à compter de 2018 pour intervenir auprès des porteurs de projets et les accompagner dans le montage et la conduite de l'opération (montages administratifs et financiers, aide au pilotage et à la prise de décision, suivi des opérations, etc...).

Par ailleurs, en fonction de la complexité du projet et du besoin d'accompagnement du maître d'ouvrage,

un comité de pilotage peut être mis en place composé des organismes listés ci-dessus. Ce comité a vocation d'apporter son expertise technique dès l'amont du projet et jusqu'à la phase de réalisation.

## Dépenses éligibles et modalités

### Commun à tous les projets :

- Ingénierie, frais d'honoraires, études ...
- Achats (terrain, bâtiment), aménagements des abords, matériel (simple remplacement exclu), outils d'usages numériques (matériel, applications ...)
- Priorité réhabilitation, construction dans le cadre d'une extension, aménagements intérieur (simple remplacement exclu) ...
- Conception et réalisation des supports de promotion/communication
- Frais de mise en place d'outils collectifs et de formations à leur utilisation ...

Concernant les projets de rénovation thermique des bâtiments (notamment en vue de l'obtention de cofinancements Contrat Régional de Solidarité Territoriale, à adapter en fonction de l'évolution du cadre régional)

- ✓ Isolants standard ou éco-matériaux
- ✓ Pare vapeur, freine vapeur
- ✓ Accessoires de pose de l'isolant
- ✓ Plaques de plâtres ou revêtements bois disposant de préférence du label FSC ou PEFC
- ✓ Dans le cas d'isolation interne des murs : montage et démontage des radiateurs, modification des canalisations, jointement des plaques
- ✓ Dans le cas d'isolation par l'extérieur : enduit de recouvrement de l'isolant, bardage bois
- ✓ Elimination des déchets de chantier d'isolation
- ✓ Menuiseries (en bois uniquement, PEFC ou FSC) : fenêtres, volets
- ✓ Ventilation
- ✓ Dépenses de maîtrise d'œuvre
- ✓ Etude thermique selon cahier des charges régional
- ✓ Coût de main d'œuvre (entreprise uniquement)
- ✓ Sollicitation de la plateforme locale J'éco-rénov
- ✓ Les bâtiments doivent faire l'objet d'une utilisation significative (minimum 50 jours/an)
- ✓ Les travaux doivent permettre d'atteindre la performance BBC rénovation\*, ou à défaut, progression minimale de 100 Kwh/m<sup>2</sup>/an et atteinte de l'étiquette C après travaux
- ✓ Les communes de plus 1000 habitants et les communautés de communes\* disposant d'au moins 10 bâtiments de plus de 10 ans doivent avoir réalisé un Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine (COEP) ou adhérer à un service de Conseil en Energie Partagé (CEP)
- ✓ Les produits d'isolation utilisés doivent être de qualité reconnue

✓ Isolants y compris matériaux biosourcés	✓ Fenêtres, porte-fenêtres, baies vitrées	✓ Volets
✓ ACERMI	✓ NF CSTbat	✓ Fermeture
✓ Avis technique du CSTB	✓ label ACOTHERM	✓ type C ou D
✓ - Avis technique européen	✓ label CEKAL	✓ selon article 10 de l'arrêté du 30 mai 2007
✓ - Menuiserie 21		
✓ <i>Ou tout autre mode de preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un</i>		



*Etat concerné par l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie.*

- ✓ Le maître d'ouvrage doit faire réaliser une étude thermique (selon cahier des charges régional) du bâtiment intégrant une attestation de classe énergétique avant travaux et une attestation de classe prévisionnelle après travaux précisant que le bouquet de travaux retenu par le maître d'ouvrage et effectivement mise en œuvre correspond à la classe énergétique visée
- ✓ Les travaux doivent être réalisés par une entreprise
- ✓ La ventilation étant indissociable d'un projet d'isolation, financement des travaux que s'il est prévu une ventilation adaptée des locaux
- ✓ Les opérations ne comprenant pas d'isolation des combles ne sont pas éligibles sauf si les combles sont déjà suffisamment isolés (attestation par un bureau d'étude thermique à l'appui)
- ✓ Concernant le logement social le maître d'ouvrage devra démontrer une baisse de 15% de la quittance globale du locataire

*Concernant les projets de production d'énergie locale (notamment chauffage bois)*

- ✓ Soutien en priorité aux projets permettant d'exploiter les ressources locales (bois, méthanisation,... photovoltaïque)
- ✓ Sollicitation de la Mission Régionale Bois Energie et de la plateforme locale J'éco-rénov
- ✓ Etude de faisabilité/rentabilité préalable
- ✓ Respect des cahiers des charges ADEME

*Concernant les projets d'éclairage public (notamment en vue de l'obtention de cofinancements Contrat Régional de Solidarité Territoriale, à adapter en fonction de l'évolution du cadre régional)*

- ✓ Equipements éligibles au Certificat d'Economie d'Energie dans le cadre d'un projet de rénovation de réseau d'éclairage
- ✓ Le projet devra permettre de réduire à minima par 2 les consommations d'énergie par rapport à la situation initiale
- ✓ Extension de réseaux exclue
- ✓ Le remplacement d'un point lumineux par une solution de même puissance n'est pas éligible
- ✓ La commune lieu des travaux devra avoir bénéficié d'un audit «Eclairage Public» des installations

*Concernant les projets de déplacements doux/propres (notamment en vue de l'obtention de cofinancements Contrat Régional de Solidarité Territoriale, à adapter en fonction de l'évolution du cadre régional)*

- ✓ Enquête déplacement, étude d'opportunité et de faisabilité, en veillant à l'intermodalité (notamment en connexion avec les gares)
- ✓ Acquisitions foncières, étude de maîtrise d'œuvre et aménagements piétonniers/ludiques/cyclables en site propre et en site partagé sur voirie
- ✓ Mobilier, signalétique spécifique, aménagement et équipements pour stationnement sécurisé,
- ✓ Acquisition de vélos, matériel ludique
- ✓ Développement de services (vélo stations, maison du vélo, etc.)
- ✓ Supports de communication et de promotion

⇒ Présentation d'un projet d'aménagement cyclable global précisant :

- ✓ la réflexion globale à l'échelle de proximité communale ou intercommunale pour la pratique

- quotidienne du vélo,
- ✓ le programme d'aménagement de pistes cyclables desservant les principaux pôles générateurs de flux: gares, zones d'activités, principaux équipements de services, culturels, sportifs, scolaires, quartiers d'habitat dense, etc.
  - ✓ cartographie/schéma des itinéraires existants, à aménager et interconnectés avec échéancier de réalisation,
  - ✓ principes d'aménagement retenus (contre-sens, bande cyclable, piste cyclable, zone 30, voie verte...),
  - ✓ organisation et mode de gestion des services envisagés,...
- ⇒ Avis du gestionnaire de voirie s'il n'est pas maître d'ouvrage
- ✓ Acquisition de véhicules électriques :  
dans le cadre d'une démarche collective et/ou coordonnée à l'échelle d'une communauté de communes/PETR (Transport collectif, TAD, utilitaires ...)  
dans un cadre spécifiquement lié aux services à la personne (ex : vocation sociale, transport dans le cadre de l'animation jeunesse, culturelle, seniors/portage de repas ...)  
Aménagement d'emplacements réservés et d'équipements spécifiques (ex : bornes tactiles)  
Simple remplacement exclu
  - ✓ Equipements et frais de gestion liés à la traction animale (exclusivement cheval Percheron)

Concernant les projets de protection et de valorisation de la biodiversité (notamment en vue de l'obtention de cofinancements Contrat Régional de Solidarité Territoriale, à adapter en fonction de l'évolution du cadre régional)

- ✓ Opérations permettant la création et la restauration de corridors écologiques (haies, boisements, arbres isolés, mares, bandes enherbées, plantations agroforestières...)
- ✓ Actions démonstratives et pédagogiques sur des espaces d'intérêt biologique.
- ✓ Matériel permettant la gestion alternative des espaces publics (privilégier les opérations concertées entre plusieurs communes)  
*Economie d'eau* (arrosage économe : gestion informatisée, goutte à goutte..., Matériel pour récupération des eaux pluvies pour l'arrosage des espaces verts)  
*Limitation des phytosanitaires* (Techniques alternatives au désherbage chimique : mécanique, thermique)  
*Gestion extensive des surfaces enherbées* (debroussailluse, broyeurs de refus, barre de coupe (sur tracteur, motoculteur), animaux (ovin, bovin, caprin) ...  
*Taille douce de haies* (Lamier, tête de coupe à couteaux (entretien annuel), fourche à griffes...  
Gestion et recyclage des déchets verts (Broyeurs, aménagement de plateforme de compostage)
- ✓ Les matériels et les frais de communication ne sont éligibles que si le demandeur s'engage sur tout ou partie de ses espaces publics dans un plan de gestion différenciée des espaces verts conduisant vers une démarche « 0 pesticides ».

## Indicateurs d'évaluation

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bâtiments rénovés</li> <li>• Nombre de bâtiments BBC rénovation</li> <li>• Nombre de bâtiments atteignant la classe C</li> <li>• Surface d'isolants posés</li> <li>• Surface de menuiseries posées</li> <li>• Nombre de points lumineux traités</li> <li>• Nombre de communes traitées (éclairage)</li> <li>• Evolution du linéaire cyclable à vocation utilitaire</li> <li>• Nombre de véhicules propres acquis</li> <li>• Surface (en km<sup>2</sup>) et linéaire (en km) de corridors écologiques créés/maintenus</li> <li>• Nombre de communes engagées dans une gestion alternative des espaces publics</li> <li>• Nombre de matériel pour la gestion alternative des espaces publics acquis</li> <li>Economies financières générées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de KWh économisés /an</li> <li>• Nombre de GES évités /an</li> <li>• Evolution de la fréquentation des pistes cyclables</li> <li>• Volume de pesticides économisé</li> <li>• Volume d'eau économisé</li> </ul>

## Action 7

## Animation du Contrat de Ruralité / ingénierie de projets

### Objectifs stratégiques

- Assurer la mise en œuvre de la stratégie « Ruralité » du Perche et la cohérence avec les autres programmes de développement
- Accompagner les porteurs de projets et s'assurer de la bonne réalisation du programme et de l'optimisation de l'utilisation des crédits attribués
- Evaluer l'impact et adapter les mesures du programme

### Objectifs opérationnels

- Assurer l'animation et le suivi des décisions du contrat, de l'équipe opérationnelle et du comité de pilotage (cf. Point 3 du contrat)
- Accompagner les porteurs de projets (aide à l'émergence des projets, appui au montage des dossiers, présentation en comité, appui aux demandes de paiements)
- Communiquer sur les actions accompagnées (aidées) et permettre leur transférabilité
- Evaluer la mise en œuvre de la stratégie et adapter le programme en conséquence (bilan et préparation des avenants annuels)
- Participer au réseau national des territoires « témoins)
- Proposer un appui technique aux porteurs de projets (AMO, montage de l'opération individuelle...) pour les MO en exprimant le souhait

### Typologie de projets :

En ce qui concerne l'animation du contrat, l'ingénierie existante du Pôle Territorial du Perche sera mobilisée (la stratégie du programme étant multisectorielle, les agents seront mobilisés dans leur domaine de compétence respectif, sous la responsabilité du Directeur du Pôle). Financement hors Contrat de Ruralité.

En ce qui concerne le suivi opérationnel (stratégie / projets), celui-ci fera l'objet d'un comité technique « équipe projets », créée dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe du Pôle Territorial, des DGS des communautés de communes et communes (lauréates), des services de la sous-préfecture et de la DDT voire des services déconcentrés, agences ... le cas échéant. Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage.

Enfin, considérant l'état d'avancement des projets 2017 et l'ingénierie externe déjà déployée, un appui technique dédié pourrait être proposé à partir de 2018 (après étude d'opportunité), en raison de l'absence de personnel au sein de certaines communes rurales : une ingénierie mise à disposition le temps de l'opération, exclusivement à l'appui des maires des communes sélectionnées. Cette ingénierie opérationnelle serait chargée d'accompagner chaque élu dans l'élaboration et l'animation de son projet. L'animateur recruté à cet effet ferait également le lien avec les comités techniques et de pilotage du contrat de ruralité.

## Projets identifiés (besoin à déterminer avec les porteurs de projets à partir de 2018)

### 1. Appui technique opérationnel aux porteurs de projets (2018-2020)

#### Pilotes et Partenaires / animation :

*Maître d'ouvrages* : Communes, communautés de communes, PETR

*Partenaires* : Pôle Territorial, sous-préfecture/DDT, communautés de communes et communes porteurs de projets

#### Modalités

- ✓ Pour l'appui opérationnel au porteur de projets (à partir de 2018) : 1 etp sur 3 ans (chef de projet opérationnel, profil technique du montage de projet technique). CDD pouvant être porté/suivi par le PETR avec un financement Etat (Contrat de ruralité) et porteurs de projets (communes concernées).

#### Indicateurs d'évaluation

INDICATEURS DE REALISATION	INDICATEURS DE RESULTATS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comité de pilotage organisé / an (4)</li> <li>• Nombre de comité « équipe projet » organisé /an (6)</li> <li>• Nombre d'opération de communication réalisée / an (12)</li> <li>• Nombre de réunion de travail / projet organisé / an (40)</li> <li>• Montant de crédits consommés/engagés / (1 900 000 €)</li> <li>• Nombre de projets créés/accompagnés (20)</li> <li>• Nombre de nouveaux services créés (5)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'opérations de revalorisation d'espaces publics (5)</li> <li>• Nombre de locaux réhabilités / an (5)</li> <li>• Nombre de rénovation thermique de bâtiment public / an (5)</li> <li>• Nombre d'emplois créés/ maintenus (15)</li> </ul>

### III. Modalités de pilotage et partenaires du contrat

#### A) LA GOUVERNANCE

Dans le même esprit que celui ayant prévalu à la création du Pôle Territorial du Perche, le pilotage du Contrat de Ruralité est et demeurera collectif et partenarial :

- Monsieur le Sous-préfet de Châteaudun (réfèrent à la ruralité, et les services de la DDT)
- Monsieur le Sous-préfet de Nogent-le-Rotrou
- Monsieur le Sous-préfet de Dreux
- Monsieur le Président du Pôle Territorial
- Messieurs les Présidents des Communautés de communes du Perche
- Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Madame la Conseillère départementale
- Monsieur le Conseiller régional
- Monsieur le Président du Conseil de Développement
- Monsieur le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignation
- Monsieur le Président du Parc naturel régional du Perche

Celui-ci est co-présidé par le Président du Pôle Territorial et réfèrent départemental à la ruralité (sous-préfet). Ces derniers, peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité (ex : consulaires, acteurs du design de services, universitaires / experts désignés dans le cadre de la démarche « Ateliers de territoire » cf.point b) *Ingénierie mobilisée* ...).

Le rôle du **comité de pilotage**, est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...).

Le rythme des réunions sera *a minima* d'une réunion par trimestre.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage/financements, concernant les autres dispositifs de contractualisation seront organisées par le Pôle Territorial (DETR, Contrat Régional de Solidarité, fonds UE notamment LEADER, Contrat Départemental de Développement Intercommunal...) à l'occasion des Comités de Pilotage Contrat de Ruralité et dans le cadre du bureau du PETR.

#### B) L'INGENIERIE MOBILISEE

##### Suivi administratif du contrat

- Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs du Pôle Territorial avec l'appui technique de la sous-préfecture.

## Suivi technique et animation du contrat

- Le suivi opérationnel (stratégie / projets) sera l'objet d'un comité technique créée dès la mise en œuvre du contrat et constitué de l'équipe du Pôle Territorial, des DGS des communautés de communes et communes (lauréates), des services de la sous-préfecture et de la DDT voire des services déconcentrés, agences ... le cas échéant. Ce comité technique rendra compte de son travail au comité de pilotage.
- Considérant l'état d'avancement des projets 2017 et l'ingénierie externe déjà déployée, **un appui technique dédié** pourrait être proposé à partir de 2018 (après étude d'opportunité), en raison de l'absence de personnel au sein de certaines communes rurales : une ingénierie mise à disposition le temps de l'opération, exclusivement à l'appui des maires des communes sélectionnées. Cette ingénierie opérationnelle serait chargée d'accompagner chaque élu dans l'élaboration et l'animation de son projet. L'animateur recruté à cet effet ferait également le lien avec les comités techniques et de pilotage du contrat de ruralité.
- **Articulation avec le SCoT (étude foncière) et la démarche « Atelier de Territoire »**

Dans le cadre du SCoT du Perche d'Eure-et-Loir, une étude est engagée fin 2016 pour caractériser le marché foncier, mesurer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers, analyser les formes urbaines et appuyer le territoire dans l'élaboration d'une stratégie de reconquête du foncier et de l'immobilier délaissés. C'est sur cette démarche que le PETR souhaite s'appuyer pour encourager et accompagner en priorité les projets de réhabilitations d'espaces vacants dans le cadre du Contrat de Ruralité.

En parallèle, la démarche « Atelier Territoire » (cf. I.C) viendra compléter et amplifier l'animation proposée pour le Contrat de Ruralité. Les réflexions et les actions opérationnelles, conçues par le « pool » d'experts, sur les 3 projets suivis (Pôle de centralité, bourg centre, et cœur de village) auront vocation à servir d'exemples pour les autres porteurs de projets sur la durée du présent contrat.

A chaque étape de ces 2 démarches, un livrable sera produit ainsi qu'une présentation à l'attention des membres du comité de pilotage du Contrat de Ruralité.

## C) LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

### Au sein du pilotage global du Contrat de Ruralité

- Le suivi du Contrat de Ruralité et les projets de convention annuelle feront l'objet d'une consultation du Conseil de Développement du Pôle Territorial pour avis. Le président du Conseil de Développement est convié au Comité de pilotage. Une information sur les projets et le recueil des points de vue des habitants sont organisés via la plateforme [www.percheparticipatif.fr](http://www.percheparticipatif.fr) et le facebook du Pôle Territorial.

## Au projet

- Chaque projet veillera à présenter les modalités d'information et d'association des habitants (presse, bulletins communaux, sites internet, réunions publiques, mise à disposition d'un registre, etc...)

## IV. Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions annuel est élaboré et tenu à jour par le Pôle Territorial et sert de support de travail pour les porteurs de projets et pour le comité de pilotage.

## V. La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il porte sur la période 2017-2020 (*4 années budgétaires*).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

## VI. Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres du PÉTR ou des EPCI, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.



## Signature

Accord-cadre établi le 24 novembre 2016, à Nogent-le-Rotrou,

### Signataires



**Monsieur Jean-Michel BAYLET**  
Ministre de l'Aménagement du Territoire,  
de la Ruralité et des Collectivités Territoriales



**Monsieur Jean-Pierre JALLOT**  
Président du Pôle Territorial  
du Perche

CONTRAT DE RURALITE  
DU PERCHE  
2017-2020

(ANNEXE 1)

MAQUETTE FINANCIERE







(cf. tableur joint)

CONTRAT DE RURALITE  
DU PERCHE  
2017-2020



(ANNEXE 2)



FICHES « PROJET »



	<b>Programme opérationnel 2017</b> 
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>1. Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités</b>
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>1. Services à la population dont accès aux soins</b>
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 1 : Aménagement d'un terrain pour la pratique du rugby au stade Saint Jean de Nogent-le-Rotrou</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>ville de Nogent-Le-Rotrou</b> Adresse : 44 Rue Villette Gaté – BP 60189 – 28401 NOGENT LE ROTROU Cedex Porteur du projet : François HUWART (maire) Personne en charge du dossier : Christine HUBERT (DGS) Téléphone : 02.37.29.68.68 Courriel : <a href="mailto:dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr">dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr</a>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Le club nogentais de rugby (RCPN) rassemble plus de 250 licenciés. Aujourd'hui en « Honneur », il a évolué pendant 11 ans en Fédérale 3. Il ambitionne de pouvoir rejoindre à nouveau ce niveau national. Pour ce faire, il a besoin d'un terrain d'entraînement. Or, le club ne dispose pas de cette infrastructure via les installations municipales. Un terrain d'entraînement est mis à sa disposition par la sécurité civile. Cette entente n'a toutefois pas vocation à perdurer en raison du plan Vigipirate qui oblige à limiter l'accès au domaine de l'UIISC mais aussi en raison d'un projet d'extension des bâtiments de l'unité sur ce terrain.</p> <p>Le club ne disposera donc plus à court terme de structure d'entraînement. Si le terrain d'honneur est alors utilisé par l'ensemble des licenciés pour leurs entraînements, il sera surutilisé ce qui accélèrera la détérioration du terrain. De plus, ce terrain d'honneur n'étant pas éclairé, les entraînements ne peuvent s'y dérouler lors des soirées hivernales.</p> <p>Le RCPN jouant un rôle social important dans la commune et au-delà, dans le bassin de vie nogentais (école de rugby et formation d'éducateurs, équipe féminine, investissement en milieu scolaire...), il apparaît nécessaire de soutenir ce club en aménageant un terrain actuellement en terre rouge mais éclairé, situé près du terrain d'Honneur actuel, en terrain d'entraînement de rugby (drainage, arrosage automatique, couche de jeu, engazonnement).</p>
<b>Partenaires</b>	Ville de Nogent-le-Rotrou, Région centre-Val de Loire, Fédération, Pôle Territoriale du Perche, Club de Rugby.



<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi DGS et services techniques</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul>																												
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">DÉPENSES</th> <th style="width: 17%;">€ HT</th> <th style="width: 33%;">RECETTES</th> <th style="width: 17%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">146 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td style="text-align: right;">43 800,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td style="text-align: right;">- €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>État / contrat de ruralité</td> <td style="text-align: right;">43 800,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DETR</td> <td style="text-align: right;">29 200,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">29 200,00 €</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>Total dépenses</b></td> <td style="text-align: right;"><b>146 000,00 €</b></td> <td style="text-align: right;"><b>Total recettes</b></td> <td style="text-align: right;"><b>146 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux	146 000,00 €	Conseil régional/PETR	43 800,00 €			Conseil général	- €			État / contrat de ruralité	43 800,00 €			DETR	29 200,00 €			Autofinancement	29 200,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>146 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>146 000,00 €</b>
	DÉPENSES	€ HT	RECETTES																										
	Travaux	146 000,00 €	Conseil régional/PETR	43 800,00 €																									
			Conseil général	- €																									
			État / contrat de ruralité	43 800,00 €																									
			DETR	29 200,00 €																									
		Autofinancement	29 200,00 €																										
<b>Total dépenses</b>	<b>146 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>146 000,00 €</b>																										
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2017</b></li> </ul>																												
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Les devis estimatifs sont réalisés permettant de préparer la mise en concurrence des entreprises.</b></li> </ul>																												



	<b>Programme opérationnel 2017</b> 																														
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>1. Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités</b>																														
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>1. Services à la population dont accès aux soins</b>																														
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 2 : Réhabilitation de la toiture de la salle de tennis du complexe sportif Robert Huwart de Nogent-le-Rotrou</b>																														
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>ville de Nogent-Le-Rotrou</b> Adresse : 44 Rue Villette Gaté – BP 60189 – 28401 NOGENT LE ROTROU Cedex Porteur du projet : François HUWART (maire) Personne en charge du dossier : Christine HUBERT (DGS) Téléphone : 02.37.29.68.68 Courriel : <a href="mailto:dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr">dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr</a>																														
<b>Descriptif du projet</b>	Les 150 licenciés du club de tennis nogentais évoluent sur deux terrains en dur en extérieur et sur deux terrains en dur couverts. La structure couverte date de 1982. Elle n'a jamais fait l'objet de réhabilitation. Aujourd'hui, cependant, de nombreuses fuites en toiture sont constatées entraînant une dégradation du système électrique et des plaques de protection du plafond. Le bardage est aussi très détérioré ; ce manque d'isolation provoque une importante condensation rendant le sol glissant et provoquant à la suite la fermeture des terrains. Compte tenu du rôle social important rempli à Nogent le Rotrou et au-delà par ce club de sport dont une équipe évolue en régionale et qui anime une école de tennis très active, il est nécessaire de réhabiliter ce bâtiment au plus vite.																														
<b>Partenaires</b>	Ville de Nogent-le-Rotrou, Région centre-Val de Loire, Fédération, Pôle Territoriale du Perche, Club de Tennis.																														
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi DGS et services techniques</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1487 1445 1850"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>140 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>42 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>État / contrat de ruralité</td> <td>42 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DETR</td> <td>28 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>28 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>140 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>140 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux	140 000,00 €	Conseil régional/PETR	42 000,00 €			Conseil général	- €			État / contrat de ruralité	42 000,00 €			DETR	28 000,00 €			Autofinancement	28 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>140 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																													
Travaux	140 000,00 €	Conseil régional/PETR	42 000,00 €																												
		Conseil général	- €																												
		État / contrat de ruralité	42 000,00 €																												
		DETR	28 000,00 €																												
		Autofinancement	28 000,00 €																												
<b>Total dépenses</b>	<b>140 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>140 000,00 €</b>																												
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2017</b></li> </ul>																														
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Les devis sont réalisés permettant de préparer la mise n concurrence des entreprises</b></li> </ul>																														



	<b>Programme opérationnel 2017</b> 
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>1. Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités</b>
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>1. Services à la population dont accès aux soins</b>
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 3 : Réhabilitation de la crèche Le Carrousel du Tertre</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>ville de Nogent-Le-Rotrou</b> Adresse : 44 Rue Villette Gaté – BP 60189 – 28401 NOGENT LE ROTROU Cedex Porteur du projet : François HUWART (maire) Personne en charge du dossier : Christine HUBERT (DGS) Téléphone : 02.37.29.68.68 Courriel : <a href="mailto:dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr">dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr</a>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Le Carrousel du Tertre est une crèche municipale, gérée par le centre communal d'action sociale de Nogent-le-Rotrou. Le Carrousel accueille en priorité les enfants des familles de Nogent-le-Rotrou et de la communauté de communes du Perche. Des enfants de familles vivant hors du territoire de la CDC du Perche, dont les parents travaillent à Nogent, sont également accueillis.</p> <p>Le bâtiment appartient à la commune.</p> <p>Des travaux de réhabilitation du bâti ont été engagés en 2016, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et des familles. Cette tranche va se terminer dans les prochains mois par l'insonorisation des deux salles d'accueil des enfants réunis en « petite famille » et par l'isolation thermique d'une troisième salle.</p> <p>Une deuxième tranche est envisagée, pour laquelle est déposée cette demande de subvention. Il s'agit de terminer l'aménagement des locaux pour permettre une distribution optimale de l'espace en créant une salle peinture et jeux d'eau au rez de chaussée et en déplaçant une salle de repos pour le personnel dans la buanderie actuelle.</p> <p>L'accessibilité aux locaux par les familles et le personnel sera également prise en compte par la rénovation de la voirie d'accès et par l'aménagement de places de stationnement pour le personnel, l'ensemble se situant à l'intérieur du périmètre de la crèche : cela permettra de libérer les places sur la voie publique, jusqu'alors occupées par le personnel de la crèche, et d'en réserver certaines pour les arrêts-minute des parents et ce afin de garantir leur sécurité et celle de leurs enfants dès la sortie de leur véhicule.</p>
<b>Partenaires</b>	Ville de Nogent-le-Rotrou, Région centre-Val de Loire, PMI/Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Pôle Territoriale du Perche, Communauté de communes.







<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi DGS, DST et équipe crèche</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul>			
	<b>DÉPENSES</b>	<b>€ HT</b>	<b>RECETTES</b>	
	Travaux	67 000,00 €	Conseil régional/PETR	- €
			Conseil général	- €
			Etat / contrat de ruralité	26 760,00 €
			CAF	26 760,00 €
			Autofinancement	13 480,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>67 000,00 €</b>	
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2<sup>ème</sup> trimestre 2017</b></li> </ul>			
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Les devis sont en cours de réalisation</b></li> <li>○ <b>Le plan de financement sera délibéré au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et les travaux réalisés d'ici le 31 décembre 2017</b></li> </ul>			



	Programme opérationnel 2017 																													
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>2. Ré-enchantement commercial des centres-bourgs et centres-villes</b>																													
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																													
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 4 : Dernier commerce de centre bourg / restaurant</b>																													
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>commune d'Argenvilliers</b> Adresse : 2, rue de la Contesse-de-Mons, 28480 ARGENVILLIERS Porteur du projet : Pascal MELLINGER (maire) Personne en charge du dossier : Murielle ROUSSELET Téléphone : 02 37 29 43 24 Courriel : <a href="mailto:mairie.argenvilliers@wanadoo.fr">mairie.argenvilliers@wanadoo.fr</a>																													
<b>Descriptif du projet</b>	La commune d'Argenvilliers est propriétaire d'un bâtiment en centre-bourg et souhaite y réaliser un restaurant. La municipalité souhaite y installer un professionnel travaillant avec des produits de qualité, et ainsi dynamiser la commune. Un architecte travaille actuellement sur l'esquisse et le chiffrage des travaux.																													
<b>Partenaires</b>	Commune d'Argenvilliers, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Pôle Territorial du Perche, Office de tourisme																													
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi monsieur le maire, madame le maire-adjoint et PETR</li> <li>○ Moyens financiers : A titre indicatif</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1361 1445 1653"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de rénovation</td> <td>200 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>80 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>200 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>200 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux de rénovation	200 000,00 €	Conseil régional/PETR	40 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	80 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER	40 000,00 €			Autofinancement	40 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>200 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
Travaux de rénovation	200 000,00 €	Conseil régional/PETR	40 000,00 €																											
		Conseil général																												
		Etat / contrat de ruralité	80 000,00 €																											
		Europe/FEADER - FEDER	40 000,00 €																											
		Autofinancement	40 000,00 €																											
<b>Total dépenses</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>200 000,00 €</b>																											
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Réalisation 2017</b></li> </ul>																													
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Esquisses et chiffrages en cours par un architecte</b></li> <li>○ <b>Acte d'acquisition du bâtiment</b></li> </ul>																													



	<b>Programme opérationnel 2017</b> 																													
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>2. Ré-enchantement commercial des centres-bourgs et centres-villes</b>																													
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																													
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 5 : Dernier commerce de centre bourg / restaurant et chambres d'hôtes</b>																													
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>commune de Chapelle Royale</b> Adresse : place de la mairie, 28290 Chapelle Royale Porteur du projet : Thomas BLONSKY (maire) Personne en charge du dossier : Thomas BLONSKY Téléphone : 02 37 49 20 13 Courriel : mairiechapelleroyale@wanadoo.fr																													
<b>Descriptif du projet</b>	La commune de Chapelle Royale vient d'acquérir une maison en centre-bourg afin d'y réaliser un restaurant et un projet de chambres d'hôte. Forte d'une opération réussie de réimplantation d'une poste communale/épicerie de village, la municipalité souhaite continuer à dynamiser la commune grâce à ce projet de restauration/hébergement touristique de qualité. Un architecte travaille actuellement sur l'esquisse et le chiffrage des travaux.																													
<b>Partenaires</b>	Commune de Chapelle Royale, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Pôle Territorial du Perche, Office de tourisme																													
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi monsieur le maire et PETR</li> <li>○ Moyens financiers : A titre indicatif</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1413 1445 1697"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de rénovation</td> <td>90 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>36 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>90 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>90 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux de rénovation	90 000,00 €	Conseil régional/PETR	18 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	36 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER	18 000,00 €			Autofinancement	18 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>90 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
Travaux de rénovation	90 000,00 €	Conseil régional/PETR	18 000,00 €																											
		Conseil général																												
		Etat / contrat de ruralité	36 000,00 €																											
		Europe/FEADER - FEDER	18 000,00 €																											
		Autofinancement	18 000,00 €																											
<b>Total dépenses</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>90 000,00 €</b>																											
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Réalisation 2017</b></li> </ul>																													
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Esquisses et chiffrages en cours par un architecte</b></li> <li>○ <b>Acte d'acquisition du bâtiment</b></li> </ul>																													

	Programme opérationnel 2017 																													
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>2. Ré-enchantement commercial des centres-bourgs et centres-villes</b>																													
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																													
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 6 : Dernier commerce de centre bourg / boulangerie et multiservice</b>																													
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>commune d'Happonvilliers</b> Adresse : 13, rue de l'Eglise, 28480 Happonvilliers Porteur du projet : Denise LHUILLERIE (maire) Personne en charge du dossier : Denise LHUILLERIE Téléphone : 02 37 81 15 04 Courriel : <a href="mailto:contact@mairie-happonvilliers.fr">contact@mairie-happonvilliers.fr</a>																													
<b>Descriptif du projet</b>	La commune d'Happonvilliers possède une boulangerie en centre bourg. Le précédent exploitant a quitté celle-ci pour prendre sa retraite. Aujourd'hui, la mairie souhaite faire des travaux de rénovation afin de pouvoir relouer ce commerce. Le projet ne se limite pas à une boulangerie, mais pourrait évoluer en boutique multiservices. Un appartement est disponible au-dessus de la surface de vente.																													
<b>Partenaires</b>	Commune d'Happonvilliers, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Pôle Territorial du Perche, Office de tourisme																													
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi madame le maire et PETR</li> <li>○ Moyens financiers : A titre indicatif</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1451 1445 1742"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de rénovation</td> <td>150 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>60 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>150 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>150 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux de rénovation	150 000,00 €	Conseil régional/PETR	30 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	60 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER	30 000,00 €			Autofinancement	30 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>150 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
Travaux de rénovation	150 000,00 €	Conseil régional/PETR	30 000,00 €																											
		Conseil général																												
		Etat / contrat de ruralité	60 000,00 €																											
		Europe/FEADER - FEDER	30 000,00 €																											
		Autofinancement	30 000,00 €																											
<b>Total dépenses</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>150 000,00 €</b>																											
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Réalisation 2017</b></li> </ul>																													
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Acte d'acquisition du bâtiment</b></li> </ul>																													

	Programme opérationnel 2017 																													
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>2. Ré-enchantement commercial des centres-bourgs et centres-villes</b>																													
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																													
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 7 : Dernier commerce de centre bourg / boulangerie et multiservice</b>																													
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>commune de Saint Victor de Buthon</b> Adresse : 9, rue de la Liberté, 28240 Saint Victor de Buthon Porteur du projet : Jean Michel CERCEAU (maire) Personne en charge du dossier : Yvette Chaillou, adjointe Téléphone : 02 37 81 15 04 Courriel : mairie.stvictordebuthon@orange.fr																													
<b>Descriptif du projet</b>	La commune de Saint Victor de Buthon souhaite acquérir une boulangerie sur la place de l'église. L'exploitant actuel a décidé de céder son fonds et de quitter le village pour des raisons personnelles. Son entreprise est rentable et repose sur la boutique et les tournées. La mairie souhaite mandater une étude pour connaître la viabilité économique selon plusieurs scénarios : boulangerie, dépôt de pain – épicerie, dépôt de pain – épicerie et débit de boisson. Cette étude sera réalisée par la CCI. L'acquisition est en lien avec un programme de transformation de la place de l'église avec pour objectif d'en faire un lieu de vie pour le village et les visiteurs.																													
<b>Partenaires</b>	Commune de Saint Victor de Buthon, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Pôle Territorial du Perche, Office de tourisme																													
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi adjointe et PETR</li> <li>○ Moyens financiers : A titre indicatif</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1435 1445 1727"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux de rénovation</td> <td>200 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>État / contrat de ruralité</td> <td>80 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>40 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>200 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>200 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux de rénovation	200 000,00 €	Conseil régional/PETR	40 000,00 €			Conseil général				État / contrat de ruralité	80 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER	40 000,00 €			Autofinancement	40 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>200 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
Travaux de rénovation	200 000,00 €	Conseil régional/PETR	40 000,00 €																											
		Conseil général																												
		État / contrat de ruralité	80 000,00 €																											
		Europe/FEADER - FEDER	40 000,00 €																											
		Autofinancement	40 000,00 €																											
<b>Total dépenses</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>200 000,00 €</b>																											
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Réalisation au cours de l'année 2017</b></li> </ul>																													
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Lettre d'intention envoyée à la Région. Etude de la CCI en cours.</b></li> </ul>																													

	Programme opérationnel 2017 																						
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>4. Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages</b>																						
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																						
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 8 : Aménagement du cœur de ville / ouverture piétonne vers le tombeau de Sully</b>																						
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>ville de Nogent-Le-Rotrou</b> Adresse : 44 Rue Villette Gaté – BP 60189 – 28401 NOGENT LE ROTROU Cedex Porteur du projet : François HUWART (maire) Personne en charge du dossier : Christine HUBERT (DGS) Téléphone : 02.37.29.68.68 Courriel : <a href="mailto:dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr">dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr</a>																						
<b>Descriptif du projet</b>	<p>L'attractivité du cœur de ville passe notamment par une réappropriation des espaces par les piétons.</p> <p>L'hyper-centre de Nogent-le-Rotrou dispose pour ce faire d'un atout considérable : son patrimoine architectural. Derrière l'église Notre-Dame se situe en effet le tombeau du Duc de Sully et de son épouse Rachel de Cocheilet réalisé en marbre blanc vers 1642. Il rappelle la grandeur de l'ancien surintendant général, seigneur de Nogent le Rotrou.</p> <p>Il s'agit pour la commune de mieux donner à voir ce patrimoine en démolissant le bâtiment années 60, perpendiculaire à la rue Gouverneur et qui, dans un passé encore récent, appartenait à l'ancien Hôtel Dieu.</p> <p>Cet espace libéré (environ 170 m2) sera aménagé et ouvrira sur la cour Sully dont les façades seront réhabilitées.</p>																						
<b>Partenaires</b>	Ville de Nogent-le-Rotrou, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Direction Régionale des affaires culturelles, Architecte des Bâtiments de France, Pôle Territoriale du Perche, Office de tourisme																						
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi DGS et services techniques de la ville/ recours à une maîtrise d'œuvre</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1581 1445 1865"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">Travaux de démolition / aménagements</td> <td rowspan="5">427 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>218 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>122 800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td>85 400,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>427 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>427 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux de démolition / aménagements	427 000,00 €	Conseil régional/PETR	218 800,00 €	Conseil général		Etat / contrat de ruralité	122 800,00 €	Europe/FEADER - FEDER		Autofinancement	85 400,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>427 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>427 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																					
Travaux de démolition / aménagements	427 000,00 €	Conseil régional/PETR	218 800,00 €																				
		Conseil général																					
		Etat / contrat de ruralité	122 800,00 €																				
		Europe/FEADER - FEDER																					
		Autofinancement	85 400,00 €																				
<b>Total dépenses</b>	<b>427 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>427 000,00 €</b>																				
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2017</b></li> </ul>																						
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Une étude de niveau Esquisse sera rendue fin 2016 par un architecte du Patrimoine</b></li> </ul>																						



	<b>Programme opérationnel 2017</b> 																													
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>4. Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages</b>																													
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																													
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 9 : Création d'un espace intergénérationnel au centre du village</b>																													
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>Commune de Digny</b> Adresse : 1 place Saint-Germain 28250 DIGNY Porteur du projet : Christelle LORIN (maire) Personne en charge du dossier : Christelle LORIN (maire) Téléphone : 02.37.29.00.18 Courriel : <a href="mailto:mairie.digny@wanadoo.fr">mairie.digny@wanadoo.fr</a>																													
<b>Descriptif du projet</b>	En 2009, la commune a acquis un terrain situé au cœur des équipements publics du village (écoles, salle des fêtes, cantine, terrain multisports) dans le but de créer un jardin public, lieu de vie qui favorise le lien entre les habitants. Le projet s'articule autour de plusieurs axes : .Préserver le caractère rural de la commune avec des cheminements piétons en matériaux minéraux .Créer des espaces verts avec plantations tout en préservant les arbres existants .Créer des espaces de jeux destinés à différentes tranches d'âges .Créer un espace de rencontre, .Adaptation du mobilier urbain avec possibilité de mise en place du mobilier en plastique recyclé La sécurité par la pose d'une clôture																													
<b>Partenaires</b>	Commune de Digny, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Pôle Territorial du Perche																													
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi Maire et services municipaux / recours à une maîtrise d'œuvre / Appui Pôle territorial du Perche</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1467 1442 1758"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagements</td> <td>90 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>27 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>45 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>90 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>90 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux d'aménagements	90 000,00 €	Conseil régional/PETR	27 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	45 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER				Autofinancement	18 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>90 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
Travaux d'aménagements	90 000,00 €	Conseil régional/PETR	27 000,00 €																											
		Conseil général																												
		Etat / contrat de ruralité	45 000,00 €																											
		Europe/FEADER - FEDER																												
		Autofinancement	18 000,00 €																											
<b>Total dépenses</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>90 000,00 €</b>																											
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fin d'année 2016 : Sélection du maître d'œuvre</li> <li>○ Début des travaux : courant 2017</li> </ul>																													
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'implantation et le projet ont été validés en décembre 2015 par le conseil municipal</li> <li>○ Dépôt d'un formulaire d'intention dans le cadre du CRST au titre du soutien régional à l'aménagement des espaces publics « Cœurs de village »</li> <li>○ Consultation de maîtrise d'œuvre en préparation</li> </ul>																													



	<b>Programme opérationnel 2017</b> 
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>4. Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages</b>
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 10 : Aménagement de la Place de la mairie de la Ferté-Vidame</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>Commune de La Ferté-Vidame</b>            Adresse : 18 rue de Laborde 28340 LA FERTE-VIDAME            Porteur du projet : Bernard PLANQUE (mairie)            Personne en charge du dossier : Cindy ROSSE-LE BALC'H (Secrétaire générale)            Téléphone : 02.37.37.62.45            Courriel : <a href="mailto:mairiefv.cr@orange.fr">mairiefv.cr@orange.fr</a></p>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Le projet d'aménagement de la place de la Mairie et des espaces publics aux abords de la Mairie a pour objet de conforter la centralité du bourg de La Ferté Vidame. Actuellement espace de stationnement, la place offre un accès direct aux commerces du centre (boulangerie, bar-tabac, boucherie, boutique décoration-fleuriste, banque, café-brasserie, ...) et aux services publics proposés par la mairie et la Communauté de communes installées dans l'Hôtel de Ville.</p> <p>La rue de Laborde entoure l'îlot composé de l'Hôtel de Ville et de la place. Elle permet d'accéder à l'espace socio-culturel au Nord, et dessert un hôtel-restaurant à l'angle Sud de la place.</p> <p>Par la réorganisation des stationnements dans le centre-ville, l'enjeu est de dynamiser un espace central (la place) dont le fonctionnement participe à la vie locale. Les relations entre la place, les équipements publics, les commerces et la voirie seront donc à étudier avec précision.</p> <p>Il s'agit également de renforcer la lisibilité des cheminements et de proposer un traitement paysager valorisant l'identité et les atouts patrimoniaux du bourg (bâties et paysagers).</p> <p><b>Objectifs recherchés</b>            Il est souhaité que le projet réponde, en particulier, aux objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valorisation patrimoniale</li> <li>• Animation commerciale</li> <li>• Fonctions récréatives / espace de rencontre et d'échange</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Commune de La Ferté-Vidame, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Direction Régionale des affaires culturelles, Architecte des Bâtiments de France, Pôle Territorial du





	Perche, CAUE 28																													
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi secrétariat général de la commune et services techniques / recours à une maîtrise d'œuvre / Appui CAUE – ABF – Pôle territorial du Perche</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul>																													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagements</td> <td>300 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>75 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>111 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>114 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>300 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>300 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux d'aménagements	300 000,00 €	Conseil régional/PETR	75 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	111 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER				Autofinancement	114 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
Travaux d'aménagements	300 000,00 €	Conseil régional/PETR	75 000,00 €																											
		Conseil général																												
		Etat / contrat de ruralité	111 000,00 €																											
		Europe/FEADER - FEDER																												
		Autofinancement	114 000,00 €																											
<b>Total dépenses</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>300 000,00 €</b>																											
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Octobre 2016 : Sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre</li> <li>○ Avant-Projet : début 2017</li> <li>○ Début des travaux : automne 2017</li> </ul>																													
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dépôt d'un formulaire d'intention dans le cadre du CRST au titre du soutien régional à l'aménagement des espaces publics « Cœurs de village »</li> <li>○ Délibération du Conseil municipal du 21/10/2016 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'entreprise Feuille à Feuille</li> </ul>																													



Fiche action locale 2017/2020	<b>4. Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages</b>																												
Cadre national contrat de ruralité	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																												
Titre du Projet	<b>Projet 11 : Aménagement de la place de l'Hôtel de Ville de La Loupe</b>																												
Maître d'ouvrage	<p>Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>Ville de La Loupe</b>          Adresse : Place de l'Hôtel de Ville          Porteur du projet : Eric GERARD (Maire)          Personne en charge du dossier : Bruno DELANGLE (Directeur général des services)          Téléphone : 02.37.81.90.33          Courriel : <a href="mailto:dgs-ville-cdc@ville-la-loupe.com">dgs-ville-cdc@ville-la-loupe.com</a></p>																												
Descriptif du projet	<p>Réaménagement complet de l'espace central de la commune situé au croisement des axes majeurs, qui accueille l'Hôtel de Ville, les commerces et le marché.          Les objectifs de ce projet sont d'améliorer les conditions de circulation, de sécurité et de fonctionnement de cette place, tout en offrant une qualité d'espace pour le quotidien des habitants et des commerçants.          Il s'agit d'unifier par cet aménagement l'ensemble du centre-ville (traitement homogène et qualitatif des espaces piétons, mise en valeur de l'Hôtel de Ville) et de faciliter les différents usages liés à la centralité de la place (stationnements, piétons, terrasses des commerces, liaisons...) afin de créer un véritable centre bourg, sécurisé, convivial et clairement perçu par les habitants et par les véhicules en transit.</p>																												
Partenaires	Ville de La Loupe, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Pôle Territorial du Perche																												
Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi DGS et services techniques municipaux / recours à une maîtrise d'œuvre</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="389 1296 1469 1585"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagements et honoraires</td> <td>900 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>75 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>500 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>325 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>900 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>900 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux d'aménagements et honoraires	900 000,00 €	Conseil régional/PETR	75 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	500 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER				Autofinancement	325 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>900 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																											
Travaux d'aménagements et honoraires	900 000,00 €	Conseil régional/PETR	75 000,00 €																										
		Conseil général																											
		Etat / contrat de ruralité	500 000,00 €																										
		Europe/FEADER - FEDER																											
		Autofinancement	325 000,00 €																										
<b>Total dépenses</b>	<b>900 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>900 000,00 €</b>																										
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2016 : Sélection du maître d'œuvre</li> <li>○ Janvier 2017 : Lancement de la consultation des entreprises</li> <li>○ Printemps 2017 : Démarrage des travaux</li> <li>○ Fin 2017 : Fin des travaux</li> </ul>																												
Contrats déjà passés ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Marché de maîtrise d'œuvre signé en septembre 2015.</li> </ul>																												



	Programme opérationnel 2017 																														
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>4. Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages</b>																														
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																														
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 12 : Aménagement d'un ensemble d'espaces publics centraux à Senonches</b>																														
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>Commune de Senonches</b> Adresse : 2 rue de Verdun 28250 Senonches Porteur du projet : Xavier NICOLAS (maire) Personne en charge du dossier : Laure JEANNE (Directrice générale des services) Téléphone : 02.37.37.37.18 Courriel : <a href="mailto:I.jeanne@senonches.fr">I.jeanne@senonches.fr</a>																														
<b>Descriptif du projet</b>	Il s'agit de procéder à l'aménagement du centre avec pour objectifs de : .Renforcer le statut piéton du centre bourg .Permettre à tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite, de profiter des services, commerces et activités .Favoriser le commerce tant sédentaire que de plein vent .Mieux organiser le stationnement et en réduire la prégnance sur l'espace public .Mettre en valeur l'église, le bâti dont les deux portes charretières .Renforcer la place de la végétation au moins dans la partie ouest des espaces à aménager .Clarifier la circulation de tous les usagers, la rendre à la fois plus confortable, plus sécurisées et plus efficace que sur les espaces aujourd'hui très dégradés .Qualifier tous les espaces et prendre en compte les différentes fonctions de l'espace public																														
<b>Partenaires</b>	Commune de Senonches, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Direction Régionale des affaires culturelles, Architecte des Bâtiments de France, Pôle Territorial du Perche																														
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi DGS et services techniques / recours à une maîtrise d'œuvre / Appui – ABF – Pôle territorial du Perche</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1525 1444 1809"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux d'aménagements</td> <td>1 900 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>75 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>500 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>1 325 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>1 900 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>1 900 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux d'aménagements	1 900 000,00 €	Conseil régional/PETR	75 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	500 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER				Autofinancement	1 325 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>1 900 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 900 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																													
Travaux d'aménagements	1 900 000,00 €	Conseil régional/PETR	75 000,00 €																												
		Conseil général																													
		Etat / contrat de ruralité	500 000,00 €																												
		Europe/FEADER - FEDER																													
		Autofinancement	1 325 000,00 €																												
<b>Total dépenses</b>	<b>1 900 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 900 000,00 €</b>																												
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Décembre 2016 : Consultation de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux</li> <li>○ Début des travaux : 1<sup>e</sup> tranche 2<sup>e</sup> trimestre 2017</li> </ul>																														
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Délibération du Conseil municipal du 15/12/2015 pour le choix d'un prestataire pour l'élaboration d'un avant-projet</li> <li>○ Dépôt d'un formulaire d'intention dans le cadre du CRST au titre du soutien régional à l'aménagement des espaces publics « Cœurs de village »</li> </ul>																														

	Programme opérationnel 2017 																														
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>5. Revitalisation des espaces publics des centres villes et des cœurs de villages</b>																														
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>2. Revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité</b>																														
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 13 : Acquisition d'un logement / espaces publics</b>																														
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>Commune de Marolles-les-buis</b> Adresse : Mairie, le bourg, 28400 Marolles-les-Buis Porteur du projet : Martial LECOMTE (maire) Personne en charge du dossier : Martial LECOMTE (maire) Téléphone : 02 37 29 23 74 Courriel : <a href="mailto:mairie.marolles.buis@wanadoo.fr">mairie.marolles.buis@wanadoo.fr</a>																														
<b>Descriptif du projet</b>	Marolles-les-Buis est le type même de village touché par une vacance très importante des maisons composant son centre bourg. Une des principales raisons est la difficulté à financer un dispositif d'assainissement collectif ou semi-collectif. Le village ne dispose plus de commerces et subit un certain nombre de contraintes et de blocages à son aménagement/développement. Une méthode de conduite de projets est envisagée avec la DDT dans le cadre de la démarche « Atelier de territoire » pour aider la municipalité à sortir des problèmes qui figent la commune. L'acquisition d'un premier logement permettrait d'amorcer les premiers aménagements d'espaces publics, de traiter la problématique d'assainissement, puis de lancer une réflexion sur la création d'un éco-quartier d'habitat rural.																														
<b>Partenaires</b>	Commune de Marolles-les-buis, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Direction Départementale des territoires, Pôle Territorial du Perche, Parc Naturel régional du Perche																														
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : Maire / recours à une maîtrise d'œuvre / Appui – ABF – Pôle territorial du Perche, PNR et Sous-préfecture</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1464 1442 1749"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Acquisition d'un logement</td> <td>60 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>30 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>18 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe/FEADER - FEDER</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>12 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>60 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>60 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Acquisition d'un logement	60 000,00 €	Conseil régional/PETR	30 000,00 €			Conseil général				Etat / contrat de ruralité	18 000,00 €			Europe/FEADER - FEDER				Autofinancement	12 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>60 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																													
Acquisition d'un logement	60 000,00 €	Conseil régional/PETR	30 000,00 €																												
		Conseil général																													
		Etat / contrat de ruralité	18 000,00 €																												
		Europe/FEADER - FEDER																													
		Autofinancement	12 000,00 €																												
<b>Total dépenses</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>60 000,00 €</b>																												
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2017 : acquisition du logement</li> <li>○ 2017/2018 : assainissement</li> </ul>																														
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Délibération du Conseil municipal du 15/12/2015 sur le principe de l'acquisition</li> <li>○ Dépôt d'un formulaire d'intention dans le cadre du CRST au titre du soutien régional à l'aménagement des espaces publics « Cœurs de village »</li> </ul>																														

	<b>Programme opérationnel 2017</b> 
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>3. Réhabilitation et valorisation du patrimoine identitaire du Perche pour promouvoir et commercialiser la destination touristique</b>
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>3. Attractivité du territoire</b>
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 14 : Aménagement muséographique du musée et du château des Comtes du Perche</b>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>ville de Nogent-Le-Rotrou</b> Adresse : 44 Rue Villette Gaté – BP 60189 – 28401 NOGENT LE ROTROU Cedex Porteur du projet : François HUWART (maire) Personne en charge du dossier : Christine HUBERT (DGS) Téléphone : 02.37.29.68.68 Courriel : <a href="mailto:dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr">dgs@ville-nogent-le-rotrou.fr</a>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>La ville de Nogent le Rotrou a décidé de réaménager l'espace muséographique du musée-château Saint-Jean, labélisé « Musée de France ». Il s'agit de renforcer l'attractivité touristique de ce lieu et d'en faire un pôle culturel majeur du Perche en valorisant ce site patrimonial remarquable ainsi que le rôle joué par les Comtes du Perche et de Nogent le Rotrou sur l'ensemble du territoire percheron pendant 8 siècles.</p> <p>Le projet prendra en compte tant la qualité du site que celle des collections existantes par le développement d'une nouvelle orientation muséographique.</p> <p>De plus, il permettra de réactiver l'intérêt des visiteurs qui connaissent déjà les lieux, de mieux intégrer le musée et le château dans la vie locale en favorisant son appropriation par les habitants, et enfin de développer la visibilité et la communication du site dans l'offre touristique.</p> <p>Le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un nouvel espace muséographique « Les comtes du Perche et de Nogent, des Rotrou à la famille de Sully » (X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) au 2<sup>e</sup> étage du château.</li> <li>- Transfert et aménagement d'un nouvel espace au 2<sup>e</sup> étage « Le Perche au travers du regard des artistes » qui prendra en compte les collections déjà exposées dans les « anciennes cuisines » et celles des réserves.</li> <li>- Rénovation de l'espace des expositions temporaires (éclairage, chauffage, huisseries, systèmes d'accrochage des œuvres, mobilier...) du 1<sup>er</sup> étage en cohérence avec les espaces d'exposition permanente.</li> <li>- La valorisation du château Saint-Jean par le développement d'un parcours de visite et un circuit d'interprétation des espaces extérieurs (haute-cour, basse-cour et jardin).</li> <li>- Création d'espaces de travail pour le personnel</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Ville de Nogent-le-Rotrou, Région centre-Val de Loire, Sous-préfecture, Direction Régionale des affaires culturelles, Architecte des Bâtiments de France, Pôle Territoriale

	du Perche, Office de tourisme																														
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi DGS, directeur culturel de la ville et conservatrice du Musée</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul>																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Prestations intellectuelles</td> <td>30 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>204 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Nouvel aménagement muséographique</td> <td>400 000,00 €</td> <td>Conseil général</td> <td>36 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Rénovation espace expo temporaire</td> <td>50 000,00 €</td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>204 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Parcours d'interprétation des extérieurs</td> <td>70 000,00 €</td> <td>Etat / DRAC</td> <td>36 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Aménagement nouveau jardin</td> <td>50 000,00 €</td> <td>Autofinancement</td> <td>120 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>600 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>600 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>			DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Prestations intellectuelles	30 000,00 €	Conseil régional/PETR	204 000,00 €	Nouvel aménagement muséographique	400 000,00 €	Conseil général	36 000,00 €	Rénovation espace expo temporaire	50 000,00 €	Etat / contrat de ruralité	204 000,00 €	Parcours d'interprétation des extérieurs	70 000,00 €	Etat / DRAC	36 000,00 €	Aménagement nouveau jardin	50 000,00 €	Autofinancement	120 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>600 000,00 €</b>
	DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
	Prestations intellectuelles	30 000,00 €	Conseil régional/PETR	204 000,00 €																											
	Nouvel aménagement muséographique	400 000,00 €	Conseil général	36 000,00 €																											
	Rénovation espace expo temporaire	50 000,00 €	Etat / contrat de ruralité	204 000,00 €																											
Parcours d'interprétation des extérieurs	70 000,00 €	Etat / DRAC	36 000,00 €																												
Aménagement nouveau jardin	50 000,00 €	Autofinancement	120 000,00 €																												
<b>Total dépenses</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>600 000,00 €</b>																												
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>2017 pour les études et l'engagement des dépenses ; 2018 et 2019 pour la réalisation du projet</b></li> </ul>																														
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Une étude diagnostic sera rendue fin décembre pour les espaces de travail à créer au château</li> <li>○ La mise en concurrence des cabinets en charge de la programmation muséographique sera rendue fin 2016</li> </ul>																														

	Programme opérationnel 2017 																													
Fiche action locale 2017/2020	1. Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités																													
Cadre national contrat de ruralité	6. Cohésion sociale																													
Titre du Projet	Projet 15 : Aménagements sportifs																													
Maître d'ouvrage	Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>Commune d'AUTHON-DU-PERCHE</b> Adresse : 1 Place de la Mairie, 28330 AUTHON-DU-PERCHE Porteur du projet : Patrice LERIGET (maire) Personne en charge du dossier : Nicole NOEL Téléphone : 02 37 49 02 48 Courriel : <a href="mailto:mairie.authonduperche@wanadoo.fr">mairie.authonduperche@wanadoo.fr</a>																													
Descriptif du projet	Création d'un espace sportif et ludique à destination des jeunes, des associations et des adultes. Le projet viendra compléter l'offre d'équipements en cours de réhabilitation dans la commune depuis quelques années (pôle secondaire de la communauté de communes du Perche, disposant notamment d'un collège). Il contribuera au développement des activités intergénérationnelles et plus globalement à la cohésion sociale (notamment mixité quartier résidentiel/centre-bourg).																													
Partenaires	Commune d'Authon-du-Perche, Région centre-Val de Loire, Fédération, Pôle Territorial du Perche.																													
Moyens humains et financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi maire et services techniques</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="363 1402 1445 1765"> <thead> <tr> <th>DÉPENSES</th> <th>€ HT</th> <th>RECETTES</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>City Stade</td> <td>42 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>20 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Terrain sportif et agrès</td> <td>15 000,00 €</td> <td>Conseil départemental</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Aménagements connexes</td> <td>4 000,00 €</td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>28 000,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DETR</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>13 000,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>61 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>61 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		DÉPENSES	€ HT	RECETTES		City Stade	42 000,00 €	Conseil régional/PETR	20 000,00 €	Terrain sportif et agrès	15 000,00 €	Conseil départemental	- €	Aménagements connexes	4 000,00 €	Etat / contrat de ruralité	28 000,00 €			DETR	- €			Autofinancement	13 000,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>61 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																												
City Stade	42 000,00 €	Conseil régional/PETR	20 000,00 €																											
Terrain sportif et agrès	15 000,00 €	Conseil départemental	- €																											
Aménagements connexes	4 000,00 €	Etat / contrat de ruralité	28 000,00 €																											
		DETR	- €																											
		Autofinancement	13 000,00 €																											
<b>Total dépenses</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>61 000,00 €</b>																											
Calendrier	○ Travaux 2 <sup>ème</sup> trimestre 2017 après le vote du budget																													
Contrats déjà passés ?	○ Demandes de devis en cours.																													

 <b>Programme opérationnel 2017</b> 																													
<b>Fiche action locale 2017/2020</b>	<b>1. Réhabilitation de locaux ou d'espaces vacants en vue d'y accueillir de nouvelles activités</b>																												
<b>Cadre national contrat de ruralité</b>	<b>6. Cohésion sociale</b>																												
<b>Titre du Projet</b>	<b>Projet 16 : Réhabilitation d'un plateau sportif</b>																												
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom du maître d'ouvrage (raison sociale) : <b>Commune de COMBRES</b>            Adresse : 14 Rue Eugène Fettu, 28480 COMBRES            Porteur du projet : René ROUSSELLE (maire)            Personne en charge du dossier : René ROUSSELLE (maire)            Téléphone : 02 37 29 55 80            Courriel : mairie.combres@wanadoo.fr</p>																												
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Sur le plateau sportif :            Travaux de la rénovation complète du court de tennis de la surface et de son support.</p>																												
<b>Partenaires</b>	Commune de Combres, Région centre-Val de Loire, Fédération, Pôle Territorial du Perche, Club de Tennis.																												
<b>Moyens humains et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moyens humains : suivi maire et services techniques</li> <li>○ Moyens financiers :</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">DÉPENSES</th> <th style="width: 15%;">€ HT</th> <th style="width: 40%;">RECETTES</th> <th style="width: 15%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux</td> <td>26 000,00 €</td> <td>Conseil régional/PETR</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil général</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Etat / contrat de ruralité</td> <td>15 600,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>DETR</td> <td>5 200,00 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>5 200,00 €</td> </tr> <tr> <td><b>Total dépenses</b></td> <td><b>26 000,00 €</b></td> <td><b>Total recettes</b></td> <td><b>26 000,00 €</b></td> </tr> </tbody> </table>	DÉPENSES	€ HT	RECETTES		Travaux	26 000,00 €	Conseil régional/PETR	- €			Conseil général	- €			Etat / contrat de ruralité	15 600,00 €			DETR	5 200,00 €			Autofinancement	5 200,00 €	<b>Total dépenses</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>26 000,00 €</b>
DÉPENSES	€ HT	RECETTES																											
Travaux	26 000,00 €	Conseil régional/PETR	- €																										
		Conseil général	- €																										
		Etat / contrat de ruralité	15 600,00 €																										
		DETR	5 200,00 €																										
		Autofinancement	5 200,00 €																										
<b>Total dépenses</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>26 000,00 €</b>																										
<b>Calendrier</b>	○ <b>2<sup>ème</sup> trimestre 2017</b>																												
<b>Contrats déjà passés ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Devis déjà obtenu.</b></li> <li>○ <b>du fait du montant, il n'y pas de contrat de maîtrise d'œuvre.</b></li> </ul>																												